

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
GC/CP

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

- 1- Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2017
- 2- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 novembre 2016 de la Communauté Paris-Saclay
- 3- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

SERVICE DES FINANCES

- 4- Adoption du Budget primitif 2017
- 5- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2017
- 6- Politique tarifaire 2017 : adoption des tarifs pour les prestations municipales
- 7- Subvention des copropriétés pour l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation générale
- 8- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- 9- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson
- 10- Habilitation de Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à la location et la maintenance de matériels de reprographie (lots 1 à 4)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 11- Création de six postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- 12- Mise à jour du tableau des effectifs : suppressions de postes

SERVICES TECHNIQUES

- 13- Fixation du taux de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour l'année 2017

SERVICE COMMUNICATION

- 14- Convention d'objectifs entre la ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE) pour la publication d'un ouvrage sur le patrimoine architectural de Verrières

SERVICE URBANISME

- 15- Cession de la parcelle cadastrée AK numéro 0103

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

- 16- Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2017
- 17- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2017
- 18- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des familles au titre de l'année 2017
- 19- Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i (Office de Tourisme) au titre de l'année 2017
- 20- Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2017

POLE SOLIDARITES

- 21- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2017

SERVICE PETITE ENFANCE

- 22- Conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la Prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant, par la CAF de l'Essonne, pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

SERVICE LOGEMENT

- 23- Demande de garantie d'emprunt par VILOGIA pour financer l'acquisition de 116 logements

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. DOSSMANN à M. JOLY
 Mme CASAL DIT ESTEBAN à M. MORDEFROID
 M. ATTAFF à Mme LEGOFF
 M. LEFEVRE à Mme DELBECQ
 Mme BARBET à Mme FOUCAULT
 M. TIXIER à Mme CHATEAU-GILLE
 M. FOURNIER à Mme CHAUVEAUD-LAMBLING

EXCUSÉS

M. YAHIEL
 M. HULIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement.

REMERCIEMENTS

- Monsieur CAMELIN pour les intéressants échanges sur le thème de la voirie et la circulation

- La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ile-de-France pour l'accueil réservé à l'occasion d'une récente visite du cimetière paysager

- Monsieur Daniel BRIGOUT, Président du Club ABC, pour la subvention exceptionnelle de 500 € dédiée aux frais de location de la salle Saint-Germain au Centre Saint-André pour la bourse aux vêtements du mois de mars 2016

- La Ville de Chilly-Mazarin pour le prêt de barnum à l'occasion de leur marché de Noël

- La Paroisse Notre Dame de l'Assomption pour le prêt de matériel à l'occasion de la Vente d'Automne

- M. Cyriaque M'BAKA pour l'intervention auprès de Madame la Sous-préfète dans le cadre de démarches administratives

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Jeudi 17 novembre

- Sortie CCAS : L'institut du Monde Arabe
- Fête du beaujolais du Club du Bel Age
- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Vendredi 18 novembre

- Un auteur à la médiathèque – médiathèque André Malraux

Du vendredi 18 novembre au dimanche 20 novembre

- Vente d'automne de la Paroisse – Centre Saint-André
- Une auteure à la Médiathèque Minh Tran Huy – médiathèque André Malraux

Samedi 19 novembre

- Mois du film documentaire : développement durable, suivi d'un débat - médiathèque André Malraux
- Concours de recettes buissonnières – Villa Ste-Christine

Dimanche 20 novembre

- Conférence démonstration : la cuisine moléculaire par Raphaël Haumont – Villa Sainte-Christine

Lundi 21 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 23 novembre

- CCAS : Repas à thème : repas oriental - Villa Sainte-Christine
- Conte à la médiathèque : Ma langue au chou – médiathèque Malraux

Jeudi 24 novembre

- Atelier d'écriture - Maison Vaillant

Vendredi 25 novembre

- Concert du Club ABC - Eglise Notre Dame de l'Assomption

Samedi 26 novembre

- Petit-déjeuner du Maire : les Impôts – Villa Sainte-Christine

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux
- Mois du film documentaire : la fabrication des bonbons, suivi d'un atelier jeux
- Médiathèque André Malraux

Dimanche 27 novembre

- Performance Home Clubbing – Maison Vaillant salle 404
- Atelier Land Art – Maison Vaillant

Lundi 28 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Jeudi 1^{er} décembre

- CCAS : Sortie nature : décoration de fête – Arboretum municipal
- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Samedi 3 décembre

- Atelier multimédia – médiathèque la Potinière
- Kiosque à musique – médiathèque Malraux
- Verrières restaure les tableaux de son musée – Centre André Malraux

Samedi 3 et dimanche 4 décembre

- Marché de Noël et Téléthon – Centre ville

Dimanche 4 décembre

- Musique Maestro ! Concert des professeurs de musique – Moulin de Grais

Lundi 5 décembre

- Connaissance du Monde : La Sicile – Espace Saint-André

Mercredi 7 décembre

- Chanson jeune public : Papa merlin – Moulin de grais
- CCAS : Atelier jeux de société – Villa Sainte-Christine

Jeudi 8 décembre

- Atelier d'écriture – Maison Vaillant

Samedi 10 décembre

- Jonglerie : Jongle d'oc – Espace Jean Mermoz

Dimanche 11 décembre

- Spectacle de Noël pour les enfants du personnel – Espace Jean Mermoz
- Au Grais des musiques – Moulin de grais
- Concert Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption
- Festival de films courts 30 ans du CAVB – Maison Vaillant

Lundi 12 décembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mercredi 14 décembre**

- Spectacle intergénérationnel du CCAS – Espace Jean Mermoz
- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Jeudi 15 décembre

- Atelier d'écriture – Maison Vaillant
- Jam Session – Espace Jeunes

Samedi 17 décembre

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

Mardi 3 janvier

- Cérémonie des vœux généraux – Espace Jean Mermoz

Mercredi 4 janvier

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

Jeudi 5 janvier

- Cérémonie des vœux au personnel – Espace Jean Mermoz

Du vendredi 6 janvier au dimanche 29 janvier

- Exposition d'arts visuels : *Des rues des passants* – Orangerie

Samedi 7 janvier

- Vin chaud du nouvel an – Place Charles de Gaulle
- Verrières restaure les tableaux de son musée – Centre André Malraux
- Atelier multimédia – médiathèque la Potinière

Lundi 9 janvier

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mardi 10 janvier

- Conférence d'art contemporain : La rue, un beau sujet pour la peinture – Maison Vaillant

Jeudi 12 janvier

- Galette des Rois – Club du Bel Age

Samedi 14 janvier

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

- Théâtre : A mes amours - Moulin de Grais

Dimanche 15 janvier

- Galette des rois du CCAS – Espace Jean Mermoz

Lundi 16 janvier

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Samedi 21 janvier

- Conte : Histoires mijotées à l'italienne – Moulin de grais

Dimanche 22 janvier

- Hobby Verriérois – Préau HEO

- Au Grais des musiques : Ensemble Folia Barroca – Moulin de Grais

Lundi 23 janvier

- Connaissance du Monde : le Tibet - Espace Saint André

- Conseil municipal (dates approuvées par les membres du Conseil pour les Conseils municipaux du 1^{er} semestre 2017)

M. le Maire : Je tiens à remercier l'ensemble des services de la ville pour le Téléthon et évidemment en particulier V2i qui est la nouvelle appellation de notre ancien Office de Tourisme, ainsi que le Trait d'Union ; de même tous les participants au Téléthon.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23 janvier 2017.

Mme FOUCAULT : Je vais d'abord vous donner les pouvoirs : Gérard DOSSMANN a donné pouvoir à Thomas JOLY; Karine CASAL DIT ESTEBAN a donné pouvoir à Monsieur MORDEFROID; Nasser ATTAF a donné pouvoir à Dominique LEGOFF; Jean-Pierre LEFEVRE a donné pouvoir à Cécile DELBECQ; Anne BARBET a donné pouvoir à Madame Caroline FOUCAULT, Ian TIXIER a donné pouvoir à Madame Véronique CHATEAU-GILLE et Baptiste FOURNIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique GRISSOLANGE.

M. le Maire : Nous avons une question écrite de notre collègue Dominique GRISSOLANGE que nous verrons en fin de Conseil.

DIRECTION GENERALE

1 - Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail Verriérois au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

(Lecture du rapport de présentation).

Le principe des dérogations municipales au repos dominical a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale.

L'article L.3132-26 du code du travail donne ainsi compétence au maire pour accorder, par arrêté municipal, aux établissements commerciaux de vente au

détail, où le repos a lieu normalement le dimanche, jusqu'à douze dérogations au repos dominical par an à partir de 2016 contre cinq auparavant.

Cette augmentation significative du nombre de dimanches résulte de la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite « Loi Macron ».

La loi Macron impose dorénavant au maire d'arrêter la liste des dimanches travaillés, dans la limite de douze par an maximum, avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Ces dérogations doivent néanmoins être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur même si la demande est individuelle, ce afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales, obtenues sur le fondement des dispositions de cet article.

En contrepartie, les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévues a minima par le code du travail qui seront rappelés dans l'arrêté municipal.

Conformément à l'article L.3132-26 du code du travail modifié par la loi Macron et l'article R.3132-21 du même code, l'arrêté municipal accordant une telle dérogation au repos dominical doit être pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés mais également aussi après consultation du Conseil municipal.

Au-delà de 5 dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme du Conseil municipal et de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont dépend la commune. Ce dernier dispose d'un délai de 2 mois pour faire part de son avis. A défaut de délibération dans le délai de deux mois, suivant sa saisine, l'avis est réputé favorable.

Toutefois, le maire n'est pas lié par les avis de l'EPCI et des organisations d'employeurs et de salariés intéressées, qu'ils soient favorables ou défavorables, ou leur absence d'avis. Il dispose en l'espèce d'un entier pouvoir d'appréciation pour appliquer cette dérogation.

Les demandes formulées, au titre de l'année 2017, sont les suivantes :

- l'enseigne *Picard* qui sollicite l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement toute la journée les 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2017, soit 4 dimanches par an,
- l'enseigne *Carrefour Market*, centre commercial des Prés-Hauts, qui sollicite l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement toute la journée les 8 janvier, 25 juin, 3 septembre, 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2017, soit 12 dimanches par an, ce qui nécessitera concomitamment un avis de la Communauté PARIS-SACLAY.

M. le Maire : Vous avez reçu dans la présentation les jours qui sont sollicités à la fois par l'enseigne Picard et l'enseigne Carrefour Market et c'est sur ces dates que je vous demande de délibérer ce soir. Avez-vous des questions ?

M. GRISSOLANGE : J'ai d'abord une question : actuellement, sauf erreur de ma part, l'Intermarché est ouvert le dimanche matin, et j'entends Madame LEGOFF qui me souffle que finalement la différence, c'est que ce sera ouvert toute la journée ?

M. le Maire : Oui.

M. GRISSOLANGE : En ce qui concerne le fond de l'affaire, personnellement je voterai contre, je pense que l'idée communément admise que cela stimule le commerce est une idée erronée, il n'y aura pas plus de spaghettis à acheter à Verrières-le-Buisson parce qu'on va faire ses courses le dimanche qu'un autre jour, et je pense que la solution utilisée notamment par nos voisins allemands d'ouvrir le dimanche seulement pour les commerces de bouche est une solution tout à fait acceptable.

M. le Maire : Je reconnais chez toi le fait que le modèle social doit être sauvegardé.

M. TREBULLE : Moi, je voudrais pour des raisons évidemment complémentaires exprimer mon opposition la plus viscérale à ce qu'on concoure par la déliquescence du repos dominical, quels que soient les usages qu'on en fait, à détériorer les conditions de vie et le rythme des familles Verriéroises car bien évidemment, nous avons tous des incitations à faire des courses le dimanche et nous avons des besoins économiques à respecter, mais plus que ça, nous avons des besoins familiaux et humains qui trouvent leur épanouissement ailleurs qu'au supermarché, c'est pourquoi je voterai contre.

M. PEPERS : Pour connaître ce qui s'est passé dans l'établissement Leclerc de Viry-Châtillon qui ouvre les dimanches de décembre, je peux vous dire que le dimanche c'est un chiffre d'affaires nul ! Autrement dit les consommateurs n'ont pas besoin qu'on ouvre le dimanche, c'est une erreur économique, surtout que toutes les spécialités qualitatives disparaissent puisqu'on trouve dans les grandes surfaces des aliments bas de gamme qui banalisent un certain nombre de mauvaises habitudes alimentaires.

Donc je pense que si l'on veut défendre les commerces de Verrières, il ne faut pas autoriser ces ouvertures le dimanche. Verrières est une commune différente des autres, il serait bien que notre commune ne permette pas l'ouverture de Carrefour Market ; et je vous signale, et je l'avais déjà dit, que le DIA allait devenir un Carrefour, et j'annonce que dans pas très longtemps Intermarché va devenir aussi un Carrefour, je vous le dis officiellement, donc je suis contre.

Et je rajouterai d'ailleurs que la grande distribution pour fonctionner demande toujours des parkings, c'est très étonnant que nos petits commerces de centre-ville de Verrières n'aient pas de possibilité de stationnement pour les consommateurs Verriérois alors qu'ils en réclament. Si l'on fait une

comparaison et j'aime bien faire des comparaisons avec d'autres communes, le Radar de Massy, devenu le Cora de Massy, a plus que quadruplé ses places de parkings et a fini par faire couler tous les commerces de la ville de Massy ! Si l'on veut que les commerces de la ville de Verrières coulent aussi, faisons comme ça ! Il ne faut pas non plus oublier que la rue d'Estienne d'Orves a une agence immobilière tous les 200 mètres, ce n'est plus une rue commerçante. Donc je suis contre.

M. le Maire : On a compris ton propos.

M. MORDEFROID : Même position pour des raisons sociétales, commerciales et sociales évoquées par mes prédécesseurs.

M. LARNICOL : Je reconnais bien là un certain manque de libéralisme de la part de certains de mes collègues. Moi, je pense au contraire que c'est une bonne idée, cela permet à un certain nombre de salariés de gagner davantage d'argent en travaillant et pourquoi pas le dimanche, cela permet aussi à des jeunes notamment comme moi, actifs qui n'ont pas forcément le temps de faire les magasins en semaine, de se réserver le samedi et pourquoi pas le dimanche pour faire leurs courses. Je ne pense pas qu'il faille opposer comme cela les grandes surfaces aux petits commerces et je pense qu'à Verrières on a su préserver cet écosystème, cet équilibre entre les grandes surfaces et les petits commerces, cette ouverture du dimanche ne remettra pas fondamentalement en cause cet équilibre.

Mme FOUCAULT : Moi je suis tout à fait pour les jeunes, pour changer les choses, faire bouger les choses, et donc je suis tout à fait d'accord. Il faut aussi du travail pour les étudiants, les jeunes précaires, au lieu de toucher des subventions je préfère qu'ils viennent travailler le dimanche. Pour ma part je ne vais jamais faire de courses le dimanche mais ceux qui ont besoin de travailler sont contents et je pense que chacun a le droit de travailler quand il le peut et quand il le veut, sachant que dans cette loi il y a un effet bénéfique parce qu'ils sont obligés d'être payés au moins le double. Il y a des gens qui ne peuvent travailler que le week-end et à des horaires atypiques, permettons-leur de pouvoir travailler parce que je pense que la valorisation du travail en France manque énormément.

M. le Maire : D'autres prises de parole ?

Mme ROQUAIN : Les salaires dans la grande distribution ne sont pas élevés et effectivement quand il y en a qui veulent travailler le dimanche pour gagner un peu plus, il faut leur permettre de le faire pour améliorer leur quotidien. De plus c'est un choix de leur part, ils le font s'ils veulent le faire, s'ils ne veulent pas le faire ils ne le font pas, ils peuvent avoir une facture de réparation de voiture ou autre à payer et cela leur permet d'avoir un peu plus d'argent.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. MORDEFROID : Je voudrais reprendre la parole : Je ne me revendique d'aucun libéralisme et surtout d'aucun ultralibéralisme, si l'on se met sur le terrain-là, alors je dis que j'ai toujours considéré que ce n'était pas l'argent qui devait dominer notre vie et nos affaires, donc je maintiens ma position.

M. le Maire : On a épuisé le sujet ? On est sur l'application d'une loi, il s'agit de savoir si l'on transcrit cela dans nos pratiques à Verrières ou pas.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 25 voix pour et 6 voix contre.)

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 novembre 2016 de la communauté Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

M. le Maire : C'est un deuxième sujet qui touche de très loin Verrières mais qui est obligatoire, on doit l'examiner dans notre assemblée. Il s'agit du rapport de la CLETC du 3 novembre 2016 de la communauté de Paris-Saclay qui s'est réunie, vous l'avez reçu. Verrières n'est pas concernée mais nous nous devons d'approuver le document qui a été voté à l'occasion de cette commission.

M. GRISSOLANGE : À quoi cela sert de voter ?

M. le Maire : Je suis d'accord avec toi mais c'est la loi.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention).

3 - Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) de l'Etablissement public territorial Grand Paris Seine-Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) souhaite poursuivre l'action engagée précédemment par la Communauté d'agglomération du même nom pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et participer sur son territoire à la production d'énergies renouvelables, directement ou en soutien des initiatives de ses communes membres.

Aussi envisage-t-il en particulier d'équiper en panneaux solaires photovoltaïques le Palais des Sports Robert Charpentier à Issy-les-Moulineaux et deux gymnases du complexe sportif Marcel Bec à Meudon.

Dans cette perspective, GPSO a donc sollicité l'appui du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France dont les statuts comportent désormais la compétence « développement des énergies renouvelables et efficacité énergétique ».

L'adhésion de GPSO à cette compétence permettra au SIGEIF, dans un premier temps, d'étudier l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur ses équipements et, plus largement, de recenser l'ensemble des potentialités de développement des énergies renouvelables au niveau de son patrimoine.

Selon les conclusions de ces investigations, il s'agira ensuite de préciser, par des conventions *ah hoc*, les modalités de réalisation des investissements et

d'exploitation des dispositifs d'énergies renouvelables qui auront été jugées les plus pertinentes.

Cette adhésion ne concerne par le transfert de « *la compétence en matière de maîtrise de l'énergie* » qui demeure portée directement par GPSO, au travers notamment de son Agence Locale de l'Energie.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES FINANCES

4 - Adoption du Budget primitif 2017.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

M. PANCRAZI : Suite au débat d'orientations budgétaires que nous avons eu lors du dernier conseil municipal, je vais vous présenter le budget primitif 2017. Les chiffres vous seront donnés en milliers d'euros et on compare de budget primitif 2016 à budget primitif 2017. Nous l'avons élaboré avec une légère augmentation des dépenses de fonctionnement mais les coûts restent maîtrisés malgré une contrainte budgétaire toujours importante, avec notamment la baisse de la DGF et des subventions, le financement de nouvelles compétences non reprises par la CPS comme l'assainissement et les espaces naturels, des normes supplémentaires et des missions nouvelles obligatoires comme les NAP et le diagnostic amiante voirie.

Pour maintenir la qualité de service à la population et respecter les grands équilibres et les marges de manœuvre, nous réalisons un budget au fil de l'eau toutes choses étant égales par ailleurs. En effet nous sommes toujours en discussion avec la CPS pour le transfert de certaines compétences et notamment l'attribution de compensation.

Nous proposons un budget en équilibre de 22,618 M€ en fonctionnement et de 10,955 M€ en investissement, ce qui fait un total de 33,573 M€.

On va commencer par la section de fonctionnement et par les recettes : on a des recettes réelles hors opérations d'ordre de 22,493 M€ dont 11,87% pour les dotations et participations, 2,67 M€, qui sont en légère baisse en pourcentage de 16,6%, le pourcentage étant de 14,39% l'année dernière. On constate cette baisse qui confirme le désengagement de l'État et d'autres organismes depuis plusieurs années.

En contrepartie on a été obligé d'augmenter les ressources fiscales, aujourd'hui on arrive à 75,37% des recettes sur la fiscalité, soit 16,95 M€, elles étaient de 72,48% en 2016. Cette progression reste modérée mais s'explique en grande partie par la baisse des autres postes de recettes et notamment des dotations de l'État, c'est une augmentation quasi mécanique.

On a ensuite 10,27% des produits des services du Domaine pour 10,31 M€, en baisse par rapport à 2016 de 2,12% malgré une augmentation modérée des tarifs de 0,5%. Si vous vous souvenez, on a eu la fermeture et le regroupement de la trésorerie de Bièvres vers Palaiseau en 2015 avec un report d'un mois sur 2016 et on n'a plus ce report d'un mois, donc on a une baisse immédiate de revenus associés. Ce report, on ne le constatera pas l'année prochaine.

On a ensuite 2,48% de produits de gestion courante pour 400 000 €, des atténuations de charges pour 155 000 €, et des produits exceptionnels pour 5 000 €.

Pour être plus abordable, on vous propose un budget par pôle et d'abord le pôle Famille : nous avons notamment sur le service Jeune des recettes en augmentation de 9,29% soit 50 000 €, conséquence du regain de fréquentation de l'accueil périscolaire. Nous avons aussi le service Petite enfance qui affiche une baisse de 24,80%, soit 306 000 €, conséquence de la fermeture de la crèche familiale avec une baisse de la dotation de la CAF et des participations des familles.

Pour la partie Restauration on a un budget stable à 548 000 €.

Pour le poste Solidarités, une large part va au CCAS, le chiffre est équivalent à celui de 2016.

Pour le pôle Ressources, sur la partie service financier, on a une augmentation de 2,79%, soit 508 000 € qui sont principalement imputables à l'augmentation des taux d'imposition de 0,5% auxquels s'ajoute la hausse de 0,4% de la valeur locative envisagée dans les débats concernant le projet de Loi de Finances 2017, ainsi que l'augmentation des tarifs communaux pour 0,5%.

La Direction des Ressources Humaines : les recettes restent à l'équilibre, c'est la conséquence du remboursement versé par notre assurance concernant les indemnités journalières des agents en maladie et en congé de maternité.

Le pôle de la Direction Générale : pour ce qui est des relations publiques, le budget est identique à celui de l'année dernière ; on a une hausse de 21,98%, soit 7 000 € sur les affaires culturelles, cela est dû à la modification des conditions d'attribution des subventions par le Conseil Départemental pour l'aide aux projets des territoires.

Sur la Police Municipale, la recette est identique à celle de 2016, soit 84 000 €. Ce sont les droits de place des commerçants du marché.

Pour le Pôle Technique, concernant le service Environnement, les recettes sont en hausse de 11 000 €, hausse de 8,11%, conséquence de l'augmentation des redevances d'emplacements publicitaires, 8 000 €, et des redevances des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public pour 3 000 €.

Pour le service Urbanisme, ce budget reste quasiment à l'identique et est estimé à 117 000 €. La Voirie est en légère hausse par rapport à l'année dernière mais reste peu prévisible d'une année sur l'autre. Pour les bâtiments, les recettes sont des recettes d'ordre, pour les travaux en régie qui sont identiques à 2016, et ensuite pour les infrastructures sportives, la seule recette de ce service est la subvention allouée par le Conseil Départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collège.

Comme on vous l'a annoncé, on a prévu une augmentation dans ce budget primitif de 0,5% des taux pour 2017, ce qui donne une taxe d'habitation à 17,92%, une taxe foncière sur le bâti de 21,56%, une taxe foncière sur le non bâti de 58,98%, et à cela s'ajoutent les 0,5% sur les tarifs des prestations.

Nous passons aux dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 20,7 M€ pour les dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent comme suit: 25,72% de charges à caractère général pour 5,3 M€ ; 63,11%, donc 13 M€, pour les dépenses de personnel ; 6,76% sur les subventions et contingents pour 1,4 M€ ; 2,08% sur les charges financières, 400 000 € ; et pour les charges exceptionnelles : 43 000 €, 2,28%. Cela donne 472 000 € pour le FPIC qui est en légère baisse par rapport au budget primitif 2016.

Comme tout à l'heure, pour que ce soit plus lisible on a regroupé par pôle : pour le pôle Famille, on constate une diminution de 8,69%, soit 6270 € pour le guichet unique, cela est lié au nombre moins important de reprises de concessions et à la politique engagée depuis plusieurs années sur cette partie-là.

Pour le service Jeunes on a une diminution de 10,4%, soit 22 400 €, cette diminution est imputable au fait que la commune n'organisera pas la manifestation Les Défis de Verrières en 2017 mais seulement en 2018.

Pour la Petite Enfance on a une forte diminution de 22,18%, soit 21 800 €, liée notamment à la fermeture de la crèche familiale.

On a une augmentation de 10 000 € sur Enfance restauration, soit 3,09%, liée à la dénonciation du marché de nettoyage de linge qui a été remplacé par des bons de commande parce que le prestataire ne faisait pas une bonne prestation.

En ce qui concerne les classes transplantées, on a une baisse de 4,34%, soit 3 600 €, qui est la conséquence d'un nombre d'élèves en élémentaire légèrement inférieur à celui de l'année dernière.

Pour la Restauration on est à un budget identique.

Pour l'Alimentation aussi.

Pour le pôle Solidarités, les aides sociales et l'insertion ont un budget en hausse de 14 400 €, soit 4,18% d'augmentation, c'est la conséquence directe d'une augmentation de la subvention allouée au CCAS suite à l'ouverture d'un poste administratif ; ce montant est contrebalancé par une rationalisation des dépenses en parallèle.

Pour le pôle de la Direction Générale nous avons un budget culturel en hausse de 7,12%, soit 16 000 €, lié à l'organisation d'une nouvelle manifestation qui sera le Festival des Arts de la Rue.

Le budget 2017 pour les Relations Extérieures - Communication, et Fêtes et Cérémonies est en augmentation de 32,69%, soit 35 000 €, qui reprend en direct le budget alloué aux commerçants du marché auparavant géré par la police municipale. De plus le service organise désormais l'Arbre de Noël et le Noël des enfants du personnel en lieu et place de l'Amicale du personnel désormais dissoute.

Et il y aura la rédaction de nouveaux guides qui sont à l'étude pour parution en 2017, notamment le guide des nouveaux arrivants, etc...

En ce qui concerne le budget des Relations Extérieures, il est en légère baisse de 0,31%, 1 700 €, mais il intègre en fin de compte une diminution liée à la non inscription au BP de la subvention de l'Amicale du Personnel qui était

évaluée à 10 000 € et à la reprise par la CPS de la subvention à destination de la Mission Locale pour 14 000 €.

À périmètre constant les subventions attribuées aux associations Verriéroises sont en augmentation de 1,67%.

La Police Municipale voit son budget en diminution de 46,6%, soit 16 000 €, c'est lié au transfert comme je viens de vous l'expliquer vers le pôle Communication - Fêtes et Cérémonies.

Sur le pôle Ressources, pour la partie informatique on a des contrats avec des formules de révision qui sont automatiques, avec une augmentation du budget de 8,95%, soit 8 000 € sur l'ensemble.

Pour les Marchés Publics, Juridiques et Assurances, c'est une augmentation de 62,31%, soit 46 000 €, c'est lié au rattachement du compte assurances à ce service, en lieu et place du service technique pour les bâtiments et garages, ainsi ce service va gérer l'ensemble des assurances pour l'ensemble de la ville.

Pour la partie Finances on a une hausse de 2,89%, soit 43 000 €, c'est l'augmentation des charges de la commune liée aux contrats de prestations de services réévalués tous les ans, au même titre que pour les particuliers, etc. Et d'autre part cela tient compte aussi des intérêts du nouvel emprunt que nous avons contracté pour 22 000 €, emprunt qui a été contracté auprès de la banque postale pour les travaux du Colombier, l'espace Bernard MANTIENNE maintenant, pour un montant de 3,2 M€ sur 15 ans avec un taux fixe de 0,67%, la première échéance sera en 2017.

La direction des Ressources Humaines : cette année le budget est en hausse de 1,02%, soit 134 000 €, conséquence d'une gestion maîtrisée du personnel et malgré l'application des mesures gouvernementales applicables en 2017 qui sont la revalorisation de la valeur du point et la revalorisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, le PPCR.

Pour ce qui est du pôle Technique, la plupart des budgets du pôle technique sont en diminution, notamment celui du garage municipal dont on vient de parler, du transfert sur la partie assurances pour 29 700 €.

Le budget d'Environnement est en très forte hausse, 45,73%, soit 134 900 €, certaines compétences qui n'ont pas été reprises par la CPS sont désormais à la charge de la Ville comme la partie sur l'eau potable pour 196 000 €, l'entretien environnemental sur la Coulée Verte, le lac Cambacérès, le parc de la Noisette pour 91 000 €. Sur le total, 340 000 € de charges supplémentaires pour la ville qui sont compensées par une certaine rationalisation sur l'ensemble de dépenses de ce secteur.

Ensuite les courbes sur plusieurs années montrent la baisse des dotations et subventions reçues de la DGF, de la CAF, et l'augmentation du FPIC, au total cela fait à peu près 15% de baisse de dotations. On a été obligé de compenser au moins partiellement par des augmentations d'impôts.

Sur la partie investissement, pour les recettes d'investissement elles s'élèvent aujourd'hui à 10,955 M€, elles se répartissent comme suit : le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 640 000 € ; des amortissements pour 1,5 M€ ; des subventions diverses pour 5,359 M€ ; l'autofinancement pour 417 000 € ; et

l'emprunt pour 3,025 M€. Le FCTVA est calculé sur les investissements de l'année N-2, la taxe d'aménagement est assez variable parce qu'elle dépend des permis de construire et donc on n'a pas forcément une vision claire pour l'année qui vient.

Les subventions par contre pour le Colombier viennent de la Région qui participe à hauteur de 914 000 €, la CPS à hauteur de 60% hors taxes et hors subventions d'investissement, c'est un montant estimé pour 2017 à 2,9 M€. La ville a aussi obtenu une subvention du Département pour 1,5 M€ pour la rénovation du satellite de restauration David Régnier-Paul Fort.

Au total les recettes propres d'investissement représentent 7,9 M€, cela couvre largement le remboursement du capital de l'emprunt contracté antérieurement,

Et nous avons 125 000 € pour des opérations d'ordre complémentaires.

Sur les dépenses d'investissement, hors dépenses d'ordre et hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses d'investissement s'élève à 9,119 M€. Pour la Voirie : 1,120 M€ qui se décomposent en 540 000 € de baux, 300 000 € pour la voirie, 240 000 € pour l'éclairage public, et 450 000 € de travaux de réseaux de voirie pour les abords du Colombier notamment, 40 000 € pour la réfection du marquage au sol, 30 000 € pour l'enfouissement des réseaux du Champ-de-Mars, 50 000 € pour les frais d'études d'ancrage au Passage du Village pour le diagnostic d'amiante, et 10 000 € d'achat de matériel.

Ensuite pour la partie bâtiments : 7,025 M€ pour tous les travaux de bâtiments, 5,340 M€ correspondent au financement des travaux du Colombier, 400 000 € pour les travaux d'accessibilité conformément à l'AD'AP approuvé par Madame la Préfète le 8 août 2016, 845 000 € pour les études du projet Malraux, l'église, le satellite de restauration David Régnier - Paul Fort ; et 440 000 € pour les travaux divers.

Pour les travaux d'environnement, on a une dotation globale de 275 000 € qui se décompose en 64 000 € de travaux d'aménagements extérieurs, 200 000 € pour le Plan Parcs et 11 000 € pour l'outillage. Tous les autres services ne sont pas en reste, on a 645 000 € au global en investissement dont 250 000 € pour le service culturel, 178 000 € pour l'informatique, 105 000 € sur les infrastructures sportives, 35 000 € pour les dépenses incendie, 30 000 € pour les garages, 35 000 € pour le service Enfance Restauration, 15 000 € pour le service Jeunes, et 14 000 € pour les eaux pluviales.

Ensuite on a le profil d'extinction de la dette : vous voyez qu'on a quelques années assez élevées et qu'ensuite cela baisse fortement. En 2017 on a une augmentation ponctuelle, après cela redescend assez rapidement avec l'extinction d'autres prêts qu'on a en cours. Au total on s'aperçoit qu'on a 84% des dépenses d'investissement qui vont à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens sur l'ensemble des dépenses.

Voilà, j'en ai fini pour la présentation.

M. le Maire : Merci pour cette présentation très complète, très documentée avec des graphiques où je reconnais bien la patte de Stéphanie ROBY que je

voudrais remercier avec ses services, de même Monsieur LEBEAULT qui est à ses côtés pour élaborer ce budget.

Vous l'avez toutes et tous en tête, ce budget est notre budget primitif, il est appelé à être complété à l'occasion du vote du compte administratif et donnera lieu à un budget supplémentaire. Dans ce document-là, bien évidemment ne sont inscrites que les subventions qui sont notifiées et non pas les subventions qui sont aujourd'hui sollicitées comme nous en avons encore sollicitées tout à fait récemment auprès de la Région qui a développé une offre bien plus importante, ce qui nous a permis notamment de demander à la Région de nous accompagner sur un certain nombre d'équipements dont les tribunes du stade Robert Desnos, mais aussi l'église sur laquelle il y a besoin de faire des travaux ; et bien d'autres choses encore.

Donc merci à François et place au débat par rapport à ce qui vient de vous être présenté. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. ZAKARIAN : Par rapport à la construction de ce budget on verra les différentes réactions, il s'inscrit dans la continuité d'une action municipale qu'on assume, que l'on porte et qu'on essaie de construire dans la durée. Moi je note l'effort qui est fait sur les taux, je pense que c'est un effort important et on voit bien que sur les différentes déclarations qu'on a reçues dernièrement, certaines taxes ont connu une forte augmentation, donc on voit bien qu'il y a des éléments exogènes dont on a parlé à plusieurs reprises ici et des éléments de solidarité qui concernent plus directement la population Verriéroise.

J'ai bien compris et j'intègre la dimension mécanique qui est mise en avant. Enfin à l'infini on serait sur un taux d'imposition qui nous amènerait à 100% puisqu'une hausse continue des taux, aussi limitée soit-elle, nous amène à l'infini à 100%, ce qui ne peut pas être le cas. Et là il y a un effort important qui est fait dans un contexte budgétaire, Monsieur le Maire l'a rappelé et cela a été rappelé aussi dans l'exercice de présentation du budget, qui est très contraint. On voit que le FPIC passe de 1,073 à 2,28% entre 2013 et 2016, on voit bien que cela consomme de la base budgétaire. Néanmoins je pense que la vigilance que l'on on a tous de rester dans une maîtrise des coûts s'imposera dans le temps et dans la durée et même si on a fait beaucoup d'efforts, même si on a une politique d'investissement assumée et voulue qui est favorable à la collectivité, il y a la question de ces taux sur lesquels je pense on aura à se poser des questions, pas maintenant mais dans un temps moyen puisque les perspectives, après on verra ce que cela donne, sont celles que l'on connaît tous.

On a eu des discussions au moment du débat d'orientations budgétaires et on les rediscutera dans le temps, les perspectives d'évolution sont quand même délicates en matière d'augmentation des revenus à moyen terme, on le voit bien, et donc on a affaire à des conditions économiques qui restent très difficiles pour les Verriérois. On a eu l'ébauche d'une discussion sur les précédentes délibérations, en tout cas je voulais juste signifier qu'il y a un travail important qui a été fait dans la construction de ce budget mais qu'il faudra voir comment dans la durée on peut avoir éventuellement des éléments

qui concourent à une politique d'investissement qui reste volontariste mais qui seraient aussi corrélée à la capacité de financement au plan local, dans un contexte national qui s'annonce toujours plus compliqué.

Je ne reviens pas sur le fond du budget, il a été construit, je pense qu'on peut être content de la proposition qui est faite ce soir, effectivement il y a l'exécution proprement dite. On verra comment tout cela se matérialise. Puisque cela a été inscrit au budget primitif, je reste soucieux que les 3,2 M€ qu'on a pris d'emprunt restent un emprunt d'équilibre puisqu'on a cette obligation de par la loi, mais si on peut trouver à la fois des marges de manœuvre et d'autofinancement pour le moins possible solliciter ces taux d'emprunts additionnels, je pense que ce sera bien puisqu'on a bien emprunté dernièrement, mais dans la durée il n'est pas évident que ces capacités d'endettement puissent perdurer.

C'était le signalement que je voulais faire, un peu récurrent et un peu long mais qu'il me tenait à cœur de partager avec vous.

M. le Maire : Merci. Je ne ferai pas beaucoup de grands discours sur l'évolution des taux d'imposition à Verrières-le-Buisson. Comme cela est marqué dans ce budget, nous avons fait des efforts pour essayer de les contenir au maximum tout en assurant la continuité du service public et c'est ce que les Verriérois attendent de nous.

En ce qui concerne le financement de nos équipements, ils sont encore nécessaires parce qu'il nous reste du pain sur la planche même s'il y a d'énormes efforts qui ont été réalisés, en particulier sur le patrimoine bâti de la commune. Il nous reste encore à porter nos efforts, je l'ai dit tout à l'heure, sur les subventions sollicitées auprès de la Région pour améliorer les tribunes de notre stade, il y a aussi notre gymnase de la Vallée à la Dame sur lequel on est vraiment en droit de se re-questionner et j'ai eu un petit-déjeuner avec certains de mes collègues et les dirigeants du Trait d'Union samedi matin pour justement placer le curseur des investissements en matière sportive sur la commune de Verrières et cela dans une perspective de moyen - long terme. Il faut absolument l'envisager à bien des égards. Il nous reste Malraux qui s'inscrit dans l'épure de notre mandat jusqu'en 2020, puisque ce mandat dure jusqu'en 2020, après on aura quand même globalement assez bien fait le tour de la question de nos équipements publics bâtis.

La voirie restera ensuite de cela une priorité sur laquelle nous devons faire des efforts même si beaucoup a été fait de ce côté-là, je ne vous ré-énonce pas le nombre de voiries que nous avons livrées à nos concitoyens.

Ceci étant il est clair que les 3,2 M€ de l'emprunt d'équilibre à réaliser seront nécessairement réajustés à la baisse avec l'examen du compte administratif comme nous l'avons toujours fait depuis maintenant plus d'une quinzaine d'années, et donc ce montant n'est pas le montant qui sera finalement emprunté aux banques par la ville de Verrières, ceci étant le taux de 0,67% qui est le taux de notre dernier emprunt peut nous inviter à avoir un regard assez intéressé sur les capacités bancaires aujourd'hui à accorder des crédits aux collectivités territoriales.

Donc je n'irai pas plus loin parce que je fais volontiers miennes les remarques qui ont été faites, on se doit à tout moment d'élaboration du budget d'être particulièrement attentifs à l'évolution des taux, j'espère que différentes échéances nous permettront de redresser notre pays, ce qui nous permettra de regagner des marges de manœuvre et d'avoir une machine économique qui fonctionne mieux qu'aujourd'hui et qui aura des conséquences sur les collectivités territoriales. C'est un vœu, pieux peut-être, je ne sais pas, nous sommes laïcs mais enfin...

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Je rebondis sur l'intérêt des taux d'emprunt bas dont vous parlez, on a plutôt intérêt à investir en ce moment, si je reprends juste la page 3 du budget primitif il y a des choses que je voulais mettre en évidence :

Sur la deuxième ligne les chiffres montrent qu'en effet il y a une pression fiscale assez importante et pourtant les investissements sont en-dessous de la moyenne. Nous, nous serons toujours en soutien à l'investissement et pour utiliser des taux d'emprunts bas, que ce soit pour Malraux ou les différentes choses dont on va reparler, on sera dans ce soutien-là.

M. le Maire : Merci de cette intervention. Puisque manifestement vous connaissez les moyennes, cela veut dire que vous avez une bonne connaissance du budget de la ville de Verrières, je voudrais que vous nous rappeliez quand la dernière fois on avait dépensé près de deux 11 M€ en investissements ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Est-ce que je suis à l'école ?

M. le Maire : Non mais vous êtes une élue locale et c'est normal que vous connaissiez le budget de la ville, vous dites qu'on est en dessous de la moyenne, quand a-t-on dépensé une somme au moins égale à celle-ci ? Cela fait plus de 10 ans ! Je veux juste dire par là que les efforts de la ville de Verrières pour l'investissement n'ont jamais été aussi importants depuis 10 ans avec notamment les 5 M€ que nous consacrons au Colombier, 5,340 M€, c'est un investissement tout à fait remarquable au service des Verriérois et on s'en réjouit tous ensemble. Donc tenter de nous faire le procès cette année, du fait qu'on n'a pas été particulièrement prompt à la dépense publique pour l'investissement, cela me semble un peu inadapté. Je pense que j'exprime le sentiment de la majorité.

M. GRISSOLANGE : D'une part je voudrais dire que je partage avec Madame CHAUVEAUD-LAMBLING le point de vue selon lequel c'est une bonne chose d'investir et y voir une attaque contre ce budget ne me paraît pas très juste, par contre c'est une réponse à ce qu'a dit Stéphane ZAKARIAN car entre les lignes de ce qu'il a dit, j'ai compris quelque chose que je vais résumer pour simplifier par : ne dépensons pas trop.

Je vais dire un mot sur autre chose, évidemment c'est quelque chose qui n'est pas directement en notre pouvoir mais néanmoins la hausse des taux des impôts pesant sur les Verriérois pourrait aussi être stoppée en agissant dans un sens différent et en changeant le système de l'imposition globale. Évidemment ce n'est pas notre commune qui peut le faire mais c'est une idée qu'on peut défendre notamment en cette période préélectorale. Il y a comme

tu l'as dit des échéances, on peut aussi regarder les programmes des candidats et voir qui propose une réforme de la fiscalité locale, la fiscalité locale augmente par petits bouts continuellement, Stéphane ZAKARIAN a raison, il y aura un moment où on ne pourra plus prendre dans la poche des gens parce qu'il n'y aura plus rien, et pour autant les communes ne sont pas riches, à l'aise. C'est peut-être sur le système de prélèvement fiscal dans les communes qu'il faudrait réfléchir. Même en restant à l'intérieur du système actuel principalement à Verrières-le-Buisson, taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti, chacun de vous sait à quelle date ont été élaborées les bases actuelles. C'était en 1970, donc cela fait 46 ans, depuis elles ne sont pas immobiles, elles sont revalorisées chaque année mécaniquement, j'ai entendu que cette année ce serait de 0,4% mais cette augmentation mécanique ne modifie pas le principe même.

Or la structure urbanistique de la ville a considérablement changé depuis 46 ans, je n'étais pas là mais on me l'a dit et je ne crois pas me tromper, et donc rien que là on pourrait modifier certaines choses et obtenir des recettes plus importantes sans augmenter les taux. Mais la principale réforme consisterait à modifier, à changer le système de la fiscalité locale. Évidemment ce n'est pas du ressort de la commune.

M. le Maire : C'est une réflexion profonde qui a vraiment beaucoup d'intérêt, en particulier avec l'attitude actuelle du Gouvernement et la politique qu'il conduit à l'égard des collectivités territoriales et je ne dis pas simplement locales puisque pour les Départements et les Régions, il en va de même. Oui il y a de grandes difficultés pour assurer les missions qui leur sont confiées. Nous avons conservé notre mission de compétence générale, c'est-à-dire que nous devons nous intéresser à tous les aspects de la vie de nos concitoyens et même plus encore puisque de nouvelles missions nous ont été confiées tout récemment, il faut que nous nous occupions par exemple du PACS dans nos propres guichets. Donc on peut toujours demander aux collectivités d'en faire plus avec moins de participations et de dotations parce que nos partenaires que sont les EPCI, la Région, le Département sont soumis aux mêmes pressions et ne peuvent plus répondre comme par le passé aux sollicitations dont ils faisaient l'objet par nous-mêmes. Oui, c'est une véritable réforme globale du financement des collectivités territoriales à laquelle il faut s'attaquer, je partage complètement ta réflexion sur les bases de 1970, c'est un véritable scandale, cela veut dire que ça fait 46 ans qu'on ne s'est pas posé la question des recettes réelles des collectivités territoriales et cela est fait mécaniquement sans aucune relation avec la réalité de nos territoires. On est devant le fait accompli, je ne m'en satisfais pas et nous le dénonçons à chaque conseil municipal ou presque, mais nous devons faire avec ce qui nous est apporté par nos partenaires et l'État y participe aussi, et donc c'est un choix, je le dis haut et fort, qui est le nôtre, celui de l'équipe municipale que j'ai l'honneur de mener, ce choix est de ne supprimer aucun service public et de continuer à entretenir et à améliorer le patrimoine qui nous a été confié par nos prédécesseurs. Parce que les Verriérois y sont attachés, ils veulent un cadre de vie de qualité et d'ailleurs quand on regarde leur participation au PLU

- et j'ai été amené à échanger avec pas mal de mes collègues car c'est une banalité que de réformer les PLU à l'heure actuelle, et bon nombre sont en cours de réécriture au sein de l'intercommunalité- les participations que nous avons à nos réunions publiques sont exceptionnelles par rapport à ce qui se passe chez nos voisins, ce qui montre l'attachement de nos concitoyens à la qualité de la ville que nous leur proposons.

Et il est important que nous les écoutions. J'en finis là, on est sur le budget primitif, on n'est pas sur le PLU mais ceci est lié à cela indubitablement.

D'autres interventions ?

M. ZAKARIAN : Je vais apporter un élément complémentaire : le souci qui nous caractérise n'est pas de dépenser plus ou moins, il est de dépenser de manière raisonnée et convenons que parfois on a eu des discussions autour de cette table où, Dominique GRISSOLANGE le sait, on a utilisé des termes que je n'aime pas, dont un qui commence par un « c » et qui finit par un « otte » ; mais le sujet, je le répète, n'est pas de dépenser plus ou moins, il est simplement de dépenser de manière raisonnée. Avec un budget d'investissement de 11 M€, on fait un investissement important, significatif, on était plutôt de l'ordre de 7 ou 8 M€ les autres années. Convenons aussi que ces 8 M€ sont à rapporter à un budget de fonctionnement qui est de l'ordre de 21 ou 22 M€. Je ne connais pas beaucoup de structures qui, lorsqu'on rapporte leur politique d'investissement à leurs recettes de fonctionnement, sont sur un tiers d'investissement. C'est la première remarque je voulais faire. En ce sens il est aussi utile de rappeler l'étroitesse de nos marges d'autofinancement. On a déjà eu à plusieurs reprises ces discussions, on a quand même une vigilance continue sur les marges d'autofinancement et remarquons que la commune a jusqu'à présent suscité des marges d'autofinancement du fait davantage de sa politique intrinsèque d'économie, de vigilance par sa politique sur les marchés, sa gestion de la masse salariale et des effectifs, plutôt que par des subventions croissantes des structures supra communales qui, elles, ont plutôt eu tendance à diminuer voire à solliciter plus encore la population Verriéroise. C'est la deuxième remarque que je veux faire : il faut qu'on se rappelle l'objectif, l'objectif n'est pas de s'endetter pour profiter de taux bas, gardons en tête qu'une baisse des taux bas n'est que la projection d'un futur, autrement dit c'est bien une perspective de croissance à moyen terme qui nous est promise quand on a un OAT et des bons du Trésor de 10 ans à 0,80, cela veut bien dire que l'économie d'une manière générale anticipe une croissance très longue avec une inflation très limitée, donc des augmentations de salaires très limitées à un horizon de 10 ans.

Donc je crois qu'on peut être fier de ce travail aujourd'hui puisqu'on est capable de s'endetter significativement parce qu'on a su dans le passé retrouver des marges de manœuvre, si c'est 11 M€ on peut les prendre là et comme Thomas l'a dit vraisemblablement avec un budget d'équilibre, un emprunt d'équilibre qui sera je l'espère beaucoup moins important que les 3,2 M€, on voit bien que c'est parce qu'on a su dans les précédentes années

générer des marges de manœuvre, diminuer nos taux d'endettement, limiter les hausses des taux d'intérêt, qu'on pourra investir le moment venu.

Tout cela participe d'une politique générale, je vais la voter, elle me plaît et j'espère y contribuer modestement mais convenons qu'on ne peut pas à un instant dire : c'est bien d'investir, et au moment où l'on cherche à faire des économies nous dire que ce n'est pas bien. Ce que je voudrais dire pour ne pas être mal compris, c'est que oui c'est bien d'investir dès lors qu'on est sûr de pouvoir rembourser dans la durée des emprunts que l'on souscrit.

Vous savez que la commune est aussi sollicitée pour garantir un certain nombre de prêts au titre notamment du logement social sur lequel on est très soucieux et vous savez très bien que cet écosystème du logement social vit aujourd'hui sur un cadre donné mais qu'il bénéficie d'une manière générale d'une garantie communale qui est présente et qui est importante. Donc j'espère que tout va bien se passer dans le futur mais on n'est jamais à l'abri de difficultés d'un certain nombre d'organismes qui gèrent les logements sociaux et sur lesquels nos garanties d'emprunts pourraient être appelées. Pour l'instant on est sur des systèmes plutôt sécurisés, plutôt sûrs, et je pense que la politique mise en œuvre est plutôt favorable, les 11 M€ sont un très gros effort d'investissement, je suis sûr que les taux et les économies qu'on a générées de par le passé permettront de rembourser mais comme toujours je suis soucieux qu'on n'en fasse pas plus que de raison.

M. le Maire : Pas d'autres prises de parole ? Nous allons voter.

(Vote à main levée : le budget primitif est adopté par 28 voix pour et 3 voix contre.)

M. le Maire : Merci à toute l'équipe de Monsieur LEBEAULT.

5 - Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2017

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

Comme chaque année et conformément à l'article 1636 B du Code Général des Impôts, l'assemblée délibérante est appelée à fixer les taux des impôts locaux. Pour cela, le Conseil municipal a trois possibilités :

- soit faire une variation proportionnelle des taux,
- soit faire une variation différenciée des taux,
- soit maintenir les taux.

Pour l'année 2017, compte tenu des marges financières réduites dont dispose la commune pour mener à bien ses projets et au vu des différents éléments présentés dans le débat d'orientation budgétaire, il est proposé une variation proportionnelle des taux de + 0,5 %.

Ainsi, le tableau qui suit présente les évolutions de ces taux depuis 2015 :

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	17,62 %	17,83 %	17,92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,20 %	21,45 %	21,56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,99 %	58,69 %	58,98 %

Pour rappel, le coefficient résultant de l'application d'une hausse de taux se calcule à 6 chiffres après la virgule et s'applique sur les bases prévisionnelles. Or, la commune ne reçoit l'état 1259 lui notifiant ses bases de l'année N+1 qu'au début du mois de mars. La commune se trouve donc actuellement dans l'incapacité de calculer de façon précise l'impact de cette progression des taux sur ses produits fiscaux pour son budget 2017.

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 6 décembre 2016.

M. PANCRAZI : On propose d'appliquer une variation proportionnelle du taux de 0,50%, vous avez tous les chiffres dans le document. La commission des finances qui s'est réunie le 6 décembre a émis un avis favorable à cette augmentation des taux.

(Vote à main levée : les taux sont adoptés par 28 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions).

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : J'explique mon abstention : en fait la hausse est de 0,5, elle est peu importante mais on n'a pas bien compris, on pensait que la hausse serait plus importante d'après tout ce qu'on avait dit ici, avec une inflation de 0,8 et des bases à 0,4... finalement c'est sans doute une sorte de compromis...

M. le Maire : Oui, on est dans la synthèse, le taux qu'on propose est bien celui de 0,5.

6 - Politique tarifaire 2017 : Adoption des tarifs pour les prestations municipales.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

La commune de Verrières-le-Buisson a mis en œuvre une politique tarifaire en 2010 qui s'est concrétisée par un regroupement au sein d'un document unique de l'ensemble des tarifs en vigueur sur le territoire communal.

Cette délibération est devenue un document de référence permettant à chacun de le consulter à sa guise.

Pour l'année 2016, la commune de Verrières-le-Buisson avait décidé d'augmenter ses tarifs de 1,2 %. Cette année, le choix a été fait de les réajuster de 0,5 %, soit le montant estimé de l'inflation.

Pour information, certains tarifs étant réglementés, la commune n'a aucune latitude pour en fixer les montants (tarifs crèches, tarifs prestations aide à domicile, tarifs prestations soins à domicile).

Cependant, concernant les crèches, Il est proposé de modifier le plafond pour le tarif des crèches, la commune n'étant pas liée par le plafond déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales en début d'année civile. Ainsi ce plafond était fixé par la Caisse d'Allocation Familiales à 4 864,89 € en 2016. Il est proposé de le fixer à 5 500 € en 2017.

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 6 décembre 2016.

M. le Maire : Merci, c'est bien tout le questionnement que l'on peut avoir : est-ce que c'est la solidarité de l'ensemble des Verriérois qui participent à un abaissement des coûts du service ou est-ce qu'il doit y avoir une contribution des usagers qui est elle aussi relevée ? Nous répondons à cette question en augmentant ces tarifs de 0,5%.

M. GRISSOLANGE : Une question de détail s'agissant des tarifs du commerce : est-ce que le tarif est par stand ou au mètre ?

M. le Maire : Au mètre. Quand tu parles de commerce, c'est le marché ?

M. GRISSOLANGE : Oui.

M. le Maire : C'est au mètre linéaire.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7- Subvention des copropriétés pour l'entretien des voiries privées ouverte à la circulation générale

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

Par délibération en date du 13 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté le principe d'une contribution aux dépenses d'entretien des voies privées lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation.

La commune de Verrières-le-Buisson a ainsi contracté avec les différentes copropriétés situées sur le territoire et disposant d'une voie privée ouverte à la circulation générale.

Cette convention permet de déterminer les droits et obligations de chacune des parties concernant l'entretien de la voie ouverte à la circulation générale.

Il convient dès lors que le Conseil municipal se prononce sur le montant des subventions à verser aux copropriétés contractantes.

Pour rappel, le montant de l'année 2017 est identique à celui de l'année 2016.

Le dossier a recueilli l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 6 décembre 2016.

M. PANCRAZI : C'est pour les voies privées dans les collectivités, on les vote collectivement pour éviter d'y revenir à chaque fois qu'une copropriété fera une demande, il y en a une douzaine qui ont fait une demande l'année dernière, le montant global est de 50 419 € au total pour l'ensemble de ces copropriétés, sachant qu'une partie seulement fait une demande réelle de subvention.

M. le Maire : Je rappelle que toutes les délibérations de la commission des Finances ont été prises à l'unanimité, est-ce qu'il y a des questions ?

M. GRISSOLANGE : Je ne suis pas à la commission des Finances mais j'y ai assisté et je re-pose une question qui a été posée : 50 000 €, c'est si toutes les copropriétés en faisaient la demande ? Puisqu'il y en a 12 qui ont fait une demande, peut-on savoir approximativement combien cela a coûté l'année dernière ?

Mme FOUCAULT : J'ai la liste exacte : 11 900 €

M. le Maire : Il y a la résidence de l'Aulne, la résidence des Buissonniers, la résidence des Coteaux, la résidence du petit Beauperreux, la résidence du Pont Monseigneur, de la Tournelle, la résidence de la Vallée à la Dame, la résidence de la Redonnière, la résidence du Village, la résidence des Vergers de Verrières, le montant total versé pour l'année 2015 était de 11 900 €. Je ne vous dis pas pour 2016 puisque l'année n'est pas terminée, d'ailleurs j'ai reçu à la permanence de samedi des gens qui râlaient parce qu'ils n'avaient pas eu le versement.

M. le Maire : Je mets cette délibération au vote avec la non-participation de Véronique CHATEAU-GILLE et de Rozenn BOULER qui participent à un bureau syndical de copropriété.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour – Madame CHATEAU-GILLE et Madame BOULER ne prenant pas part au vote.)

8 - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

Les comptables des communes et établissements publics locaux sont autorisés à fournir, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction, des prestations de conseil et d'assistance notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations à caractère facultatif donnent lieu au versement d'une indemnité dite « *indemnité de conseil* ».

L'indemnité est annualisée et fait l'objet d'un vote en conseil pour chaque exercice comptable.

Le taux de l'indemnité est fixé par l'Assemblée délibérante et le montant de l'indemnité est calculé en application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Au titre de l'exercice 2016, cette indemnité s'élève à 2 763,38 € bruts (2 514,69 € nets).

Pour rappel, au titre de l'exercice 2015, cette indemnité s'élevait à 2 680,30 € bruts (2 445,53 € nets).

Les membres de la commission Finances, réunis le 6 décembre 2016, ont émis un avis favorable.

M. PANCRAZI : Comme chaque année, il est proposé de statuer sur une indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé de fonction de receveur des communes pour un certain nombre de prestations de support à la gestion financière de la ville. Il s'agit d'un appel pour l'année en cours, le montant sur l'exercice 2016 s'élève à 2 763,38 €, c'est en légère augmentation par rapport à 2015 où l'on était à 2 680,30 €. La commission a donné un avis favorable.

M. le Maire : Si vous voulez bien nous épargner vos prises de position de principe que nous connaissons par cœur puisqu'on a tous révisé les comptes rendus des années précédentes, sauf s'il y a des questionnements nouveaux ou des éléments nouveaux et on y répondra, mais sinon on est capable de faire deux heures sur le sujet.

M. TREBULLE : Merci Monsieur le Maire et cher Thomas d'avoir épluché les comptes rendus et identifié les positions qui furent les nôtres par le passé. Ma position est une interrogation : peut-on avoir des indications sur l'effectivité du travail réalisé lors de ces missions précédentes qui furent votées et qui donnèrent lieu déjà à des indemnités dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont substantielles en ces temps de disette ?

M. le Maire : C'est une question tout à fait factuelle, j'atteste personnellement de ce travail pour m'entretenir très régulièrement avec Madame WACOGNE sur les problèmes qui n'ont pas trait aux mandatements et titrages de nos recettes et dépenses, mais sur le fonctionnement et l'accompagnement que Madame WACOGNE fait auprès du service financier, ce n'est absolument pas dans sa mission, son travail est de mandater et de titrer, c'est tout. Elle pourrait très bien ne jamais franchir les portes de la mairie, ce n'est absolument pas le cas, elle est présente à nos côtés quand on a des changements de paramétrages informatiques par exemple qui sont liés aux services de l'État, c'est à nous de nous en débrouiller, elle nous accompagne pour cela ; lorsqu'on a des opérations compliquées d'imputations de différentes recettes un peu exceptionnelles, elle nous accompagne à ce titre-là. Dans le maelström que représente notre changement d'intercommunalité, pour savoir comment on s'en dépatouille avec la CLETC et produire les éléments qui sont après soumis à nos partenaires de la CPS ou de l'ancienne

Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, elle est à nos côtés. Je pourrais multiplier à l'envi le nombre d'exemples.

M. TREBULLE : Merci.

M. ZAKARIAN : Je ne vais pas susciter le débat, tu as tout merveilleusement rappelé, simplement je préciserai ce que je vais voter : vous le savez, tous les ans c'est pareil, le fait qu'on ne sache pas si cette indemnité est ventilée au sein de l'équipe ou si elle est simplement gardée au niveau du comptable du Trésor m'amènera sans remettre en cause le travail que tu mets en avant à m'abstenir.

M. GRISSOLANGE : Je souhaiterais savoir combien de communes Madame WACOGNE dessert ?

M. le Maire : Un certain nombre, depuis le regroupement elle a agrandi son assiette puisqu'elle est en responsabilité sur l'ensemble de la trésorerie de Palaiseau, donc il doit y avoir les collectivités de l'ancien canton de Bièvre, plus Palaiseau, Igny, les EPCI concernés et quelques syndicats.

M. GRISSOLANGE : Et la somme qu'elle perçoit de Verrières est proportionnelle au budget de Verrières ?

M. le Maire : Oui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 26 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions).

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du Centre communal d'action sociale de Verrières-le-Buisson

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Le marché actuel relatif à l'émission et la livraison de titres-restaurant pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale (C.C.A.S) de Verrières-le-Buisson est arrivé à terme le 3 novembre 2016. Le titulaire en était la société LE CHEQUE DEJEUNER.

Par une délibération en date du 27 juin 2016, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une nouvelle procédure de passation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen afin que soit conclu un nouveau marché public, pour une période initiale de 1 an du 04/11/2016 au 03/11/2017 puis reconductible tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans seuil minimum et un seuil maximal de 372 000 € HT par an.

La consultation a été lancée le 12 juillet 2016 avec une date limite de réception des offres fixée au 5 septembre à 12h00. A l'issue de ce délai, 3 plis ont été réceptionnés :

1. CHÈQUE DÉJEUNER
2. SODEXO
3. EDENRED

Le 22 septembre 2016, la commission d'appels d'offres a attribué le marché au candidat classé premier au terme de l'analyse des offres, à savoir la société SODEXO. Les offres des candidats LE CHEQUE DEJEUNER et EDENRED ont respectivement été classées deuxième et troisième.

Le 26 septembre 2016, le Conseil municipal a habilité Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société SODEXO.

Toutefois, la société LE CHEQUE DEJEUNER, en sa qualité de candidat évincé, a introduit le 13 octobre 2016 une requête en référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Versailles dans le but de contester l'attribution du contrat à son concurrent SODEXO.

Par une ordonnance en date du 26 octobre 2016, le Tribunal a accueilli la demande de la société LE CHEQUE DEJEUNER et a prononcé l'annulation de la procédure de passation engagée par la ville à partir du stade de l'analyse des offres. Retenant partiellement l'argumentaire développé dans sa requête par la société LE CHEQUE DEJEUNER, le juge a estimé que l'offre proposée par la société SODEXO aurait dû être écartée comme étant irrégulière en ce qu'elle comportait une remise faciale sur la valeur des titres, cela n'étant pas autorisé par le dossier de consultation selon le magistrat.

Afin de ne pas retarder davantage la mise en œuvre du marché, la ville n'a pas souhaité faire appel de cette décision.

Une nouvelle analyse des offres a donc été conduite. Compte tenu de l'ordonnance de référé intervenue, l'offre de la société SODEXO a dû être écartée au motif de son irrégularité. Il en a résulté que l'offre de la société LE CHEQUE DEJEUNER a été classée première et celle d'EDENRED seconde.

La commission d'appels d'offres s'est de nouveau réunie le 23 novembre 2016, attribuant le marché à la société LE CHEQUE DEJEUNER.

M. le Maire : Merci pour ces précisions juridiques qui nous ont beaucoup occupés, résultat des courses, sachez-le : pendant deux mois il n'y aura pas de chèques déjeuner pour l'ensemble des collaborateurs de la commune, c'est le résultat de ces petites guéguerres entre ces grands groupes, c'est la réalité, nous on se range à l'avis du juge, ce n'est pas la première fois que cela se passe et nous en faisons les frais, c'est bien dommage.

M. MORDEFROID : À combien s'élèvent les frais de procédure ?

M. le Maire : Je suis incapable de dire le montant. On me souffle 4 500 €

M. ZAKARIAN : Quel est le surcoût qui est lié à l'offre retenue, c'est-à-dire la deuxième par rapport à la première ?

M. le Maire : Ce n'est pas un surcoût, nous n'allons pas avoir le reversement du volume qu'il y avait précédemment, il y avait une remise.

M. ZAKARIAN : Et cela représentait combien ?

M. le Maire : 6 000 €

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- Habilitation de Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à la location et la maintenance de matériels de reprographie (lots 1 à 4)

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Le marché actuel relatif à la location et maintenance de matériels de reprographie arrive à terme le 31 janvier 2017.

Par conséquent, le 30 septembre 2016, une nouvelle procédure de passation de marché public a été lancée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, selon l'allotissement suivant :

- lot 1 : Photocopieurs petit volume
- lot 2 : Photocopieurs moyen volume
- lot 3 : Appareil de reprographie grand volume
- lot 4 : Photocopieurs couleurs

Chaque lot constitue un marché public qui sera conclu pour une période initiale de 1 an du 01/02/2017 au 31/01/2018 et qui sera reconductible tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 janvier 2020.

Pour chaque lot, les prestations seront rémunérées par application, d'une part, d'un prix global et forfaitaire pour la location et maintenance des matériels et d'autre part, d'un prix unitaire par copie.

La date limite de réception des offres a initialement été fixée au 7 novembre 2016 à 12h00. Cette date a été reportée au 18 novembre 2016 suite à une précision qui a été apportée au dossier de consultation, afin de permettre aux entreprises de disposer d'un délai suffisant pour élaborer leur offre. A l'issue de ce délai, 6 plis ont été réceptionnés :

N° DE PLI	NOM DU CANDIDAT & LOTS SOUMIS
1	TOSHIBA Lot(s) 1, 2
2	CANON Lot(s) 3
3	RICOH Lot(s) 1, 2, 3, 4
4	KONICA MINOLTA Lot(s) 1, 2, 3, 4
5	SHARP BUSINESS SYSTEMS Lot(s) 1, 2, 3, 4
6	ESUS BUREAUTIQUE Lot(s) 1, 2

Le 2 décembre 2016, la commission d'appel d'offres a examiné les candidatures et les offres remises puis a attribué les différents lots aux opérateurs économiques suivants, pour les montants indiqués :

- Lot 1 (Photocopieurs petit volume) : SHARP
 - prix global et forfaitaire pour la location et maintenance des matériels : 583,68 euros TTC par mois
 - prix unitaire par copie : 0,0040 euros TTC
- Lot 2 (Photocopieurs moyen volume) : RICOH
 - prix global et forfaitaire pour la location et maintenance des matériels : 1 495,72 euros TTC par mois
 - prix unitaire par copie pour les copieurs noirs et blancs : 0,0045 euros TTC
 - prix unitaire par copie pour le copieur noir et blanc + couleurs : 0,0045 euros TTC pour la copie noire et blanche et 0,0283 euros TTC pour la copie couleurs
- Lot 3 (Appareil de reprographie grand volume) : RICOH
 - prix global et forfaitaire pour la location et maintenance du matériel : 789,89 euros TTC par mois
 - prix unitaire par copie : 0,0031 euros TTC
- Lot 4 (Photocopieurs couleurs) : KONICA MINOLTA
 - prix global et forfaitaire pour la location et maintenance du matériel : 257,94 euros TTC par mois
 - prix unitaire par copie : 0,00384 euros TTC pour la copie noire et blanche et 0,0360 euros TTC pour la copie couleurs

Mme FOUCAULT : Ce sont les photocopieurs qu'on loue pendant trois ans pour les petits et moyens volumes, pour l'appareil de reprographie grand volume et les photocopieurs couleur. C'est un marché qui partirait du 1^{er} février 2017 et qui irait jusqu'au 31 janvier 2018, qui sera reconductible tacitement pour une durée maximale de deux ans ; et qui ne pourra pas excéder le 31 janvier 2020.

M. GRISSOLANGE : Dans le lot 1 et le lot 2 il y a combien de machines ? Dans le 3 et le 4 j'ai compris qu'il y en avait 5 à chaque fois.

Mme FOUCAULT : C'est un vrai problème, pour le lot 1 je n'ai pas le dossier, c'est le monnayeur et les photocopieurs pour les écoles, il y en a 5 pour les petits et une dizaine de photocopieurs moyens, mais je n'ai pas le détail ici.

M. GRISSOLANGE : Et dans la maintenance qu'est-ce que cela comprend ? Est-ce que cela comprend le toner ?

Mme FOUCAULT : Oui, le recyclage du toner et la commande automatique des toners. En fait à chaque nouveau marché tous les matériels sont changés et normalement recyclés par l'entreprise pour repartir sur d'autres structures.

M. MORDEFROID : Justement à propos de ce recyclage, on est sur un rythme de trois ans, c'est du matériel qui est beaucoup sollicité et en même temps les techniques et la maintenance font des progrès, est-ce qu'il y a une évolution vers des durées plus longues, quatre ans par exemple ?

Mme FOUCAULT : Non, on n'a pas le droit, même si on garde la même entreprise, au bout du contrat ils reprennent tout le matériel et le recyclent.

M. MORDEFROID : Est-ce qu'il y en a qui proposent des contrats de quatre ans ?

Mme FOUCAULT : En fait c'est nous qui demandons trois ans dans notre cahier des charges.

M. MORDEFROID : Et on n'aurait pas de bonnes raisons de passer à quatre ans compte tenu du benchmark ?

Mme FOUCAULT : Non, ils sont en fait usés au bout de trois ans, ils sont étudiés pour faire un certain nombre de photocopies et ensuite ils sont usés, ils sont dimensionnés pour un certain nombre de photocopies qui sont faites par les services où la dématérialisation n'est pas encore facile.

M. ZAKARIAN : Juste une remarque : tout cela participe de la bonne gestion mais je voudrais quand même marquer un étonnement : est-ce que c'est vraiment intéressant d'aller solliciter pour la totalité de ces lots plusieurs sociétés ? On aurait pu imaginer que ces travaux de maintenance soient rendus moins onéreux si on avait eu un seul prestataire pour la totalité du parc, même s'il est réparti ?

Mme FOUCAULT : Non parce que les SAV ne sont pas les mêmes entre les petits, les moyens, les gros, les matériels couleur, ce ne sont pas les mêmes techniciens.

M. ZAKARIAN : Quand bien même ce serait la même société ?

Mme FOUCAULT : Oui, quand bien même.

M. le Maire : Voilà une réponse précise à une question précise.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci de l'autorisation que vous me donnez.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

11 - Création de six postes d'adjoints d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

La ville de Verrières-le-Buisson compte sept accueils périscolaires (accueil du matin et du soir, cantines, accueil du mercredi et pendant les vacances scolaires).

Depuis la rentrée 2014, la ville a mis en place les nouveaux rythmes scolaires. Cela a nécessité la mise en place d'une organisation différente des temps de travail des animateurs notamment.

Pour encadrer les enfants lors des activités, la réglementation en vigueur impose des quotas stricts. La ville de Verrières-le-Buisson engage depuis plusieurs années des agents donnant toute satisfaction dans leurs missions, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Cependant, les agents déjà identifiés comme tels sont souvent des agents recrutés par des contrats à durée déterminée et sont rémunérés à l'heure. Cela les met dans une situation de travail précaire et non valorisante.

Dans le cadre d'une politique d'optimisation de la gestion des effectifs, engagée depuis 2010, la commune souhaite offrir un déroulement de carrière qui commence par un recrutement sur des tâches rémunérées à l'heure puis, selon le volume horaire et la qualité du travail des agents, un recrutement sur un emploi de non-titulaire mensualisé et enfin, le cas échéant, une mise en stage et une titularisation sur un poste permanent en fonction des besoins du service.

Les crédits auparavant alloués à la rémunération d'agents horaires sont affectés à la rémunération de ces agents permanents.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de procéder à la création de six postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

Ces créations visent trois objectifs : la stabilité des équipes assurant l'accueil des enfants, le respect des obligations légales d'encadrement par du personnel qualifié et la réduction de l'emploi précaire.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Sur les conditions de recrutement, je pense qu'on parle des animateurs qui avaient fait une journée de grève l'année dernière pour pouvoir s'exprimer ? Ce n'était pas forcément les mêmes personnes, c'était sur les postes remplacés, le travail, les horaires ponctuels, c'était bien là-dessus ?

Mme FOUCAULT : Pour la journée de grève nous n'avons pas eu de revendications.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : En tout cas cela va dans le sens de leur demande.

Mme FOUCAULT : Ils ne sont pas venus en parler, je ne peux pas me permettre de parler pour eux.

Ce n'est pas la première fois que ça évolue, l'année dernière cette catégorie de personnel a déjà évolué, c'est une évolution qui se fait depuis plusieurs années.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : La création de six postes, cela ne se fait pas souvent.

Mme FOUCAULT : Si.

Mme LIBONG : L'année dernière nous avons annualisé pour 6 personnes. En fait, ce sont des personnes qui sont déjà en poste et qui ont des tâches à la vacation, à l'heure, et donc ils ont maintenant un volume d'heures annuelles, c'est du travail moins précaire.

M. le Maire : Ils ne sont pas fonctionnaires, on passe d'un statut de vacataire à un statut de contractuel, ils ont un contrat à l'année avec un horaire

annualisé, ce qui leur permet avec ce contrat d'aller voir n'importe quelle banque pour emprunter de l'argent en disant : j'ai déjà un contrat et je ne suis pas tâcheron, je ne suis pas à ne pas savoir si demain matin je travaille ou pas.

Mme FOUCAULT : Ils ont un salaire régulier, ils peuvent faire des crédits, ils ont une stabilisation de leur emploi.

M. GRISSOLANGE : Et avoir aussi des congés payés.

M. le Maire : Aussi, et ils nous coûtent aussi un peu moins chers en étant sous cette forme-là parce que les impôts et taxes ne sont pas exactement les mêmes sur les contrats de vacataires.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).

12 - Mise à jour du tableau des effectifs : suppression de postes

(Rapporteur : Madame FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation).

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements et des avancements de personnel, il convient de procéder à la fermeture des postes cités ci-dessous.

Le Comité technique qui a été consulté le 09 décembre 2016 pour l'ensemble de ces suppressions a émis un avis favorable à l'unanimité.

Promotion interne		
1	Poste d'adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	TC
Avancement de grade		
1	Poste d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC
1	Poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'adjoint technique 1 ^{ère} classe	TC
1	Poste d'éducateur de jeunes enfants	TC
1	Poste d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Poste d'ATSEM 1 ^{ère} classe	TC
1	Poste d'auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	TC
1	Poste d'adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	TC
Retraite		
1	Poste d'agent de maitrise	TC
1	Poste d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	TC
2	Postes d'auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	TC
Mutation		
1	Poste d'éducateur principal de jeunes enfants	TC

1	Poste de brigadier	TC
Fin de détachement		
1	Poste d'infirmière de classe normale	TNC (50%)
Fermeture de service		
11	Postes d'assistantes maternelles	TC

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur ces fermetures de postes auxquelles nous nous livrons une fois par an pour enregistrer les différences entre les postes que nous avons créés pendant l'année pour subvenir aux attentes des collaborateurs qu'on souhaite conserver et ceux qu'ils ont en général quittés ?

Mme FOUCAULT : Je voudrais juste rajouter qu'un poste ne veut pas dire qu'il est pourvu, un poste ne vaut pas une personne. Il y a des postes qui étaient « libres » où il n'y avait personne dessus et donc que l'on ferme.

M. le Maire : En fait tous les postes que nous fermons étaient inoccupés.

Mme FOUCAULT : Oui, il n'y avait personne.

M. GRISSOLANGE : J'ai l'impression que le bilan total est de moins 6, est-ce que je me trompe ?

M. TREBULLE : On les supprime tous, ces postes, non ?

M. le Maire : Non, pour les promotions internes et pour les avancements de grade, les personnes sont restées. Il y en a qui sont parties en retraite : - 4 ; il y a eu deux mutations, cela fait moins 6 en tout ; il y a eu une infirmière en fin de détachement qui n'est pas restée, elle était à 50%, cela fait 6,5 ; et pour les fermetures de services pour les postes d'assistante maternelle, une personne a souhaité continuer de travailler en privé, et donc nous a quittés réellement ; une est au chômage, elle a 52 ans et en fin de droits, c'est mieux qu'elle soit pendant deux ans au chômage pour elle.

M. le Maire : Cela fait 8,5 pour l'instant.

Mme FOUCAULT : Et pour les autres, il y en a six qui ont été réintégrées dans les différents services de la ville. Et il y a trois postes à rajouter.

M. GRISSOLANGE : Mais les postes créés sur lesquels sont nommés notamment les 11 moins 2...

Mme FOUCAULT : Non, ce n'est pas 11 moins 2, en fait il y avait onze postes, en réel il y avait neuf personnes. Il y avait deux postes où il n'y avait vraiment personne depuis longtemps, nous avons essayé de trouver des personnes pour les pourvoir mais nous n'avons pas trouvé. Donc il y a deux postes où il n'y avait personne et il y a six personnes qui sont encore chez nous. Une est en situation indépendante privée, une est au chômage et une en maladie.

M. GRISSOLANGE : Pour celles qui ont été reprises dans les services de la ville ailleurs, est-ce qu'on a ouvert des postes pour elles ?

Mme FOUCAULT : Oui. Mais là on parle de toute l'année, ce sont les ouvertures de postes que l'on fait toute l'année et on fait ce tableau à la fin décembre.

M. le Maire : Tous les mois ou deux mois, Caroline FOUCAULT propose la création d'un poste ou d'un demi-poste et nous dit si c'est avec augmentation des effectifs ou pas. En l'occurrence dans la majorité des cas on répond que c'est sans augmentation des effectifs, et là on ferme tous les postes qui ne sont plus utiles à la collectivité. Sur ces suppressions de postes est-ce qu'il y a d'autres observations ? *(Non)*

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Fixation du taux de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Vous le savez, depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence assainissement a été reprise par la ville de Verrières, c'était avant la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre qui avait cette compétence, la CPS ne l'a pas encore reprise, cela doit se faire d'ici 2020. Cette PFAC est calculée sur la fourniture de tuyaux pour les canalisations d'assainissement et d'eau potable, cette taxe est prise quand une augmentation de surface fait plus de 20 mètres carrés, ou lors d'une création de toilettes, de salle de bains ou autres.

Je vous fais grâce de la formule mais cette taxe va baisser de 0,16 centimes, elle va passer de 12,60 € à 12,44 € par mètre carré.

(Lecture du rapport de présentation).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville de Verrières-le-Buisson est compétente en matière d'assainissement. Par conséquent, elle a instauré en janvier dernier la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui est exigible pour les immeubles qui se raccordent à l'égout et dès lors que des travaux ou des aménagements génèrent des eaux usées supplémentaires.

Il convient donc à chaque collectivité compétente d'actualiser annuellement la PFAC. Conformément et en cohérence avec les actions du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB), il est proposé, pour cette actualisation, de prendre en considération l'évolution de l'indice TP 10a. Cet indice caractérise les coûts des différentes activités relatives aux travaux publics, canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux. Il permet d'indexer les contrats relatifs au domaine.

Par conséquent, l'évolution de l'indice TP 10a entre le mois d'avril 2015 (135,27) et le mois d'avril 2016 (133,49) est de -1,32%.

Les membres de la commission Finances, réunis le 6 décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Du coup l'équation nous échappe un peu, si j'ai bien compris on n'instaure pas le tarif, on le calcule et on le valide ?

M. le Maire : Oui, comme on change le tarif applicable à Verrières, on est obligé de le voter.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE COMMUNICATION

- Convention d'objectifs entre la ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE) pour la publication d'un ouvrage sur le patrimoine architectural de Verrières.

M. le Maire : Je ne participerai ni au débat ni au vote et je passe la présidence de notre séance à Caroline FOUCAULT parce que je préside le CAUE.

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)
(Lecture du rapport de présentation).

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) est une association départementale dont la mission d'intérêt public est définie par la loi sur l'Architecture du 3 Janvier 1977.

Le CAUE 91 propose ses conseils aux communes et collectivités qui le souhaitent et mène avec elles des actions concertées pouvant être formalisées par des conventions d'objectifs.

La ville souhaite éditer un livre sur l'architecture de la commune, qui présentera des maisons d'architecte remarquables. Elle sollicite pour cette réalisation les conseils du CAUE, à savoir :

- les réunions avec les acteurs du territoire pour amorcer une liste des édifices repérés et discussion sur les critères de sélection,
- le repérage sur site afin de valider la liste des maisons susceptibles de paraître dans l'ouvrage (affinage des critères de qualités architecturales et/ou urbaines),
- le travail de documentation et d'analyse architecturale sur les différents architectures (collocation chronologique, style, maître d'œuvre...).

L'ensemble des documents produits sera ensuite transmis à la ville pour la mise en œuvre de l'ouvrage. Le CAUE sera aux côtés de la collectivité jusqu'à sa parution.

À ce titre, il est proposé le versement d'une participation de la commune de 2 000 €.

(Madame FOUCAULT prend le fauteuil de président et fait procéder à un vote à main levée : la délibération est adoptée par 30 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

SERVICE URBANISME

15 - Cession de la parcelle cadastrée AK numéro 0103

(Rapporteur : Madame DELBECQ)
(Lecture du rapport de présentation).

A l'occasion d'une opération de bornage, la commune s'est aperçue qu'elle était propriétaire d'une parcelle enclavée, située en fond arrière du 9 rue Pierre Curie.

Cette parcelle, d'une superficie de 42 m², n'a pas d'accès direct sur la rue et son entretien ne peut être possible que par la création d'une servitude de passage. Elle ne présente donc pas d'intérêt particulier. Il est proposé de la vendre aux propriétaires voisins.

Les propriétaires des parcelles limitrophes sont intéressés pour acquérir cette parcelle. Le prix proposé à la vente est de 3 150 euros.

Les membres de la commission Finances, réunis le 6 décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Cela a été vendu comme terrain constructible ou pas ?

M. TREBULLE : À 42 mètres carrés, il ne peut pas être constructible.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Alors je ne comprends pas le prix.

Mme DELBECQ : Le plan est dans le dossier, il était consultable au Secrétariat Général, c'est un petit triangle qui est attenant à la parcelle des deux personnes qui se portent acquéreurs, on n'en a pas l'usage direct, on n'a pas intérêt à conserver cette petite enclave de 42 mètres carrés.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Qu'on ne la conserve pas, je le comprends mais le prix me paraît bizarre. Il y a eu une estimation de France Domaine ?

Mme DELBECQ : Oui, c'est obligatoire.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Et c'est ce qui a été estimé ?

Mme DELBECQ : Oui.

M. GRISSOLANGE : Je voulais faire la même remarque, c'est vraiment très bon marché parce que cela augmente la capacité de construction sur la parcelle.

M. le Maire : Non. La pratique du PLU que nous avons à l'heure actuelle me fait rappeler que nous n'avons plus de COS, donc cela ne change pas grand-chose à la constructibilité de la parcelle, il n'y a qu'une seule personne qui pourrait en jouir, c'est celle qui se porte acquéreur, enfin les deux personnes. Nous-mêmes nous ne pourrions rien en faire, un acquéreur tiers non plus, elle ne vaut rien sauf le prix que les personnes veulent bien y mettre et c'est ce que constate France Domaine.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES

16 - Attribution de subventions de fonctionnement de moins de 10 000 € aux associations au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TREBULLE : Tout d'abord je voudrais vous prier d'excuser ma voix et je citerais volontiers une expression de Bossuet : « Leur voix est lasse parce qu'elle est infirme mais je les entends, et plus je les entends plus ils me percent le cœur », c'était à propos des malades de Metz en 1657.

Il y a plusieurs délibérations pour des associations ce soir, et à titre liminaire je voudrais citer Martin Hubert qui a eu cette très jolie phrase que je vous livre : « Nous autres hommes sommes chargés de parfaire la part de l'univers qui nous appartient en propre : le monde de l'homme ». Et précisément cela paraît une citation assez adaptée puisque l'activité des associations Verriéroises continue malgré les difficultés que chacun connaît, les difficultés liées à l'engagement que connaît un grand nombre d'associations à œuvrer au service de notre communauté et à œuvrer dans les différents domaines dans lesquels on les retrouve traditionnellement.

Je voudrais insister mais vous avez tous tressailli lorsqu'a été évoqué par François PANCRAZI dans sa présentation générale du budget le fait que le budget associatif à périmètre constant a connu une légère augmentation de + 1 quelque chose, évidemment cela mérite un tressaillement d'allégresse parce que dans ces temps où la rigidité budgétaire continue et la rigueur continue de s'imposer eu égard aux conditions financières que connaît notre commune, les subventions qui vous sont proposées sont en légère, très légère certes et même infime mais en légère augmentation qui est d'autant plus significative que si la partie monétaire de ces subventions a connu ce très léger frémissement, pour autant les éléments qui sont relatifs à la mise à disposition de matériel et à la mise à disposition de locaux, eux, ne connaissent aucune décreue et que là on est sur un périmètre qui est tout à fait sanctuarisé et stabilisé.

Par ailleurs, à l'évidence et cela est lié aux relations entre la municipalité et le tissu associatif, il n'échappe à personne que les investissements tout à fait considérables auxquels la commune consent tant pour le Colombier que ceux projetés pour Malraux sont en réalité très directement des investissements qui bénéficient au tissu associatif local.

C'est pourquoi tant et si bien je rougis presque de vous présenter une délibération qui porte sur des montants assez faibles mais je ne rougis pas trop parce que nous avons tous collectivement conscience que cet investissement, cette part de vie supplémentaire offerte à notre commune est accompagnée d'une manière qui dépasse largement ces équations.

Sur les différentes délibérations, la première qui vous est présentée est celle des sommes inférieures à 10 000 €, globalement il y a assez peu de commentaires à faire encore que je suis à votre disposition pour répondre à vos remarques. La diminution que l'on peut observer, qui est d'un peu moins de 10 000 €, est liée au fait qu'un certain nombre d'associations n'ont pas présenté de demande. J'en profite pour vous indiquer que l'on est désormais complètement installé dans le processus de dématérialisation des demandes de subventions. Cela en a surpris ou désarçonné au départ quelques-uns l'année dernière, maintenant tout cela est très bien rentré dans les mœurs et cela fonctionne très bien.

Certaines associations qui bénéficiaient d'une subvention les années précédentes n'ont pas demandé de subvention cette année, en revanche vous aurez remarqué que trois associations bénéficient d'un accompagnement qui n'était pas présent auparavant : pour ces créations, on vous propose

d'accompagner Team Trail Explorer qui prévoit d'organiser une manifestation sportive dans les forêts de Verrières, ce sont des coureurs qui aiment les pentes et qui sont extrêmement motivés.

D'autre part vous avez vu arriver le Prix Vedrarias de la Nouvelle qui n'était pas une association mais qui est désormais une association, ce qui explique qu'elle fasse une apparition dans la liste des demandes de subventions. Si sa structure a changé, en revanche la volonté d'accompagner cette institution du paysage culturel Verriérois demeure bien et le Prix continuera d'être accompagné, c'est la proposition qui vous est présentée.

Enfin La Fourmilière a présenté une demande de subvention, elle était accompagnée l'année dernière notamment autour des manifestations qu'elle organise en faveur des artisans et des petites entreprises de Verrières.

Pour le reste vous aurez remarqué une assez grande constance dans les montants, peut-être une légère diminution pour certaines mais extrêmement marginale et donc cette proposition de subventions est tout à fait dans cette dynamique d'accompagnement.

M. le Maire : Des questions par rapport à ces subventions ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : L'association sportive du collège n'a rien demandé ?

M. TREBULLE : Non elle n'a pas demandé de subvention, elle en avait présenté une l'année dernière et pas il y a deux ans.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : C'est bizarre. Pour ma part, je ne mets pas sur le même plan le collège de la ville et les autres écoles.

M. le Maire : D'un point de vue purement formel, notre assemblée délibérante ne peut pas accorder une subvention sans qu'il y ait une demande, c'est pour cela que François-Guy TREBULLE fait sa présentation en rappelant qu'il y a toujours une demande. Et les associations le savent.

M. GRISSOLANGE : Sur ATD Quart Monde il y a une baisse, est-ce qu'ils ont demandé plus ou bien est-ce ce montant ? Pour autant que je sache, c'est une association qui s'occupe des gens du voyage.

M. TREBULLE : Oui, et là il doit s'agir du montant qui a été demandé.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions).

17 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association du Trait d'Union au titre de l'année 2017

(Rapporteur : Monsieur TREBULLE)

M. TREBULLE : Le Trait d'Union, je ne vais pas vous le présenter ni présenter son importance ni le sens de son activité. En revanche peut-être est-il opportun que je vous rappelle que l'an dernier, en cette période, nous avons dû faire preuve d'une rigueur budgétaire particulièrement caractérisée, le Trait d'Union avait été le principal à souffrir de cette rigueur budgétaire avec une diminution de la subvention qui lui était octroyée, diminution assez nette par rapport aux demandes qu'il avait présentées.

Il s'avère qu'il est apparu que, cette année, il était possible d'accompagner de façon raisonnable leur demande dans le sens d'une très légère augmentation

et donc il vous est proposé de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 000 € au Trait d'Union, ce qui contribue à faire en sorte que l'activité sportive de Verrières se déroule dans des conditions d'organisation, d'efficacité et de convivialité qui le caractérisent.

M. le Maire : Pas de questions ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Comment justifiez-vous les + 10.000 € ? Il n'y a aucun projet supplémentaire qui justifierait cette augmentation ?

M. TREBULLE : Ils ont tout un tas de projets d'activités, une nouvelle section vient de se créer, ils ont de nouvelles activités, ils en développent d'autres et ont pas mal de listes d'attente, la demande de subvention qui avait été présentée était de 317.000 € et on était en présence d'une expression de souhaits qui étaient tout à fait caractérisés mais qu'on ne pouvait pas suivre pour des raisons absolument évidentes, c'est déjà le poste de subvention le plus important, ce qui n'est pas surprenant car c'est aussi une association qui en nombre de demandes, de pratiquants, d'heures déployées d'activités, etc, est très importante. Tout cela est parfaitement légitime mais il y a des arbitrages à faire évidemment qui sont douloureux et malheureusement parfois peuvent paraître un peu approximatifs, et donc ce chiffre-là permettrait de rentrer dans les clous de la contrainte budgétaire globale sans handicaper les dotations pour les autres associations et sans mettre le budget dans une situation qui n'était pas l'orientation première.

M. le Maire : Cet exercice de préparation budgétaire est un peu compliqué pour nous comme pour les associations partenaires de la ville et je voulais juste vous citer une anecdote : en relisant un budget bien ancien, j'ai vu qu'il y avait eu une très mauvaise idée d'interroger les collègues sur leurs besoins, notamment en matière d'investissements : 36 M€ ! C'était la facture qui évidemment a dû être arbitrée avant d'être présentée au Conseil municipal.

Il en va ici un peu de même, les associations sont assez demanderesse des finances les plus élevées pour pouvoir leur permettre de se développer, mais François-Guy et Didier notamment ont rencontré le T.U en particulier et c'est à l'issue de cette rencontre, de cette discussion, que d'un commun accord les deux parties se sont mises au clair sur ce montant.

M. Didier MILLET : Je voulais rajouter que c'était un coefficient qu'on avait appliqué par rapport à la croissance du nombre d'adhérents du T.U., car ils avaient d'autres besoins et d'autres projets, mais c'est ça qui explique leur demande de 317.000 €, là on est revenu sur des bases par rapport à la croissance du nombre d'adhérents et des effectifs.

M. le Maire : Merci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. TREBULLE : J'ai oublié de préciser qu'avec un certain nombre d'entre vous, maires-adjoints ou conseillers municipaux en charge de dossiers particuliers, nous avons reçu un grand nombre d'associations trois samedis entre octobre et novembre pour pouvoir justement les rencontrer et faire qu'on ne soit pas dans un arbitraire mais bien essayer de profiter de ces discussions

sur les subventions pour en faire aussi des moments d'échange par rapport aux projets et à la situation des uns et des autres.

18 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des familles au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : La proposition est la demande qu'ils ont exprimée, 11.500 €, la même que l'an passé. Il y a quelques années la subvention était plus importante parce qu'elle était destinée en fait à permettre à l'association des familles de faire face aux coûts de secrétariat. Il s'avère qu'un changement de secrétaire il y a déjà quelque temps a entraîné une diminution de leurs besoins, et que jouant parfaitement le jeu de nos échanges ils ont présenté une demande de subvention en diminution ; et donc je vous présente la demande telle qu'elle nous est arrivée et telle qu'elle nous paraît indiscutablement légitime, étant entendu que dans l'accord entre l'association des familles et la mairie, l'accompagnement pour les aider à faire face à leur secrétariat a toujours été quelque chose, en tout cas depuis extrêmement longtemps, quelque chose d'entendu.

M. GRISSOLANGE : Je vais dire quelque chose qui a un rapport global avec les délibérations que rapporte François-Guy TREBULLE : lorsqu'on est en commission Finances dont je ne fais pas partie mais à laquelle j'assiste en tant qu'observateur, un certain nombre de collègues dont moi regrettent que puisqu'on parle d'associations à la commission Finances, François-Guy ne soit pas là pour répondre à nos questions. C'est purement technique.

M. le Maire : Bien entendu, et vous le savez, ça fait partie de notre organisation et de notre règlement intérieur de permettre à tout collègue qui souhaite participer à une commission de le faire sur simple demande au président, tu n'aurais pas dit cela je me serais abstenu de parler de cela mais tu m'en donnes l'occasion : Dominique, tu n'es pas membre de la commission mais tu y es toujours présent, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des collègues et je le regrette. Je te remercie de venir éclairer l'ensemble de nos réflexions de tes remarques qui sont très souvent perspicaces.

M. TREBULLE : Je me permets de préciser que je ne suis pas membre de la commission, qu'on ne se méprenne pas quand on lira le procès-verbal.

M. le Maire : Sans souci.

M. GRISSOLANGE : Le problème est que François-Guy est chargé des associations mais qu'il n'est pas membre de la commission, peut-être faudrait-il qu'il en soit membre.

M. le Maire : On va s'organiser. Ta remarque est perspicace.

(Vote à main levée : la délibération adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

19 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à V2i (Office de Tourisme) au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : M. TREBULLE)

M. TREBULLE : Je profiterai de cette délibération pour rétrospectivement souligner à quel point comme souvent d'une contrariété on peut faire une source de rebond et un moyen d'avancer et de créer de jolies choses. Nous avons expérimenté la contrainte « sécurité » qui a failli remettre en cause la tenue du Marché de Noël et il y a eu une décision tout à fait assumée de Monsieur le Maire de maintenir le Marché de Noël en répondant à l'équation très difficile de maintenir un Marché de Noël avec une atmosphère festive et dans le plus strict respect des exigences sécuritaires relayées par la Préfecture mais qui en réalité sont des exigences au niveau national, et on peut observer que cette manifestation animée par V2i avec le très actif et très disponible concours de l'ensemble des services de la Ville a été un très grand succès, et le soleil n'était pas seul responsable de ce succès. Il semblerait aussi que le froid ait épuisé la vente de vin chaud... Mais en tout cas, on a vraiment eu une manifestation plus resserrée, extrêmement chaleureuse, extrêmement réussie, et qui augure très bien du travail de cette association qui a vécu sa mue en abandonnant le statut d'Office de Tourisme pour redevenir Syndicat d'initiative et association d'animation et d'information dans la ville. Elle a fait un travail tout à fait remarquable et je suis heureux de pouvoir le saluer et partager cela avec vous.

La demande qui est présentée est là aussi une demande sous contrainte budgétaire, on est à peu près sur la reconduction du montant de l'an dernier, avec une subvention qui permet à V2i de faire face pour l'essentiel à l'organisation des deux marchés qu'ils font, et à un peu de fonctionnement. Vous savez par ailleurs qu'on a revu la convention avec V2i l'année dernière, c'est un partenariat qui fonctionne parfaitement.

M. le Maire : Pas de remarques ?

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : Pour le fonctionnement, il n'y a plus qu'une personne ?

M. TREBULLE : Il n'y a plus personne de la commune dans le fonctionnement. Il y avait une mise à disposition d'une personne qui était à deux tiers temps mais il y a eu des difficultés sur lesquelles je ne souhaite pas m'étendre qui ont amené à mettre fin à cette mise à disposition d'un commun accord et donc aujourd'hui V2i fonctionne uniquement sur la base du bénévolat. Cela ne veut pas dire que c'est gravé dans le marbre depuis toujours et pour toujours mais à l'heure actuelle le partenariat structurel est essentiellement lié à la mise à disposition du local et d'un certain nombre de moyens.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés).

20 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au groupe scolaire Sophie Barat au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation).

Le groupe scolaire Sophie Barat sollicite une aide financière de fonctionnement dans le cadre de l'éducation et de l'enseignement pour les effectifs d'élèves primaires résidant sur la commune de Verrières-le-Buisson.

Sa demande est fondée sur la loi du 31 décembre 1959, concernant le forfait d'externat versé par les communes, aux établissements d'enseignement privé, et sur la loi du 13 août 2004 qui reconnaît la parité du forfait communal public/privé.

Afin de répondre à la demande de contribution « forfait d'externat » et par respect des modalités de mise en œuvre des dispositions légales concernant la participation des communes au fonctionnement des écoles sous contrat situées hors de leur commune, il est proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention forfaitaire d'un montant de 23 000 €, comme l'année précédente.

Les membres de la commission Finances, réunie le 6 décembre 2016, ont émis un avis favorable.

Mme CHAUVEAUD-LAMBLING : J'avais posé des questions l'an dernier et j'ai eu les réponses, donc je ne vais pas recommencer cette fois-ci mais je suis un peu déçue car le texte est le copié-collé de celui de l'année dernière, et je voudrais juste dire à nouveau ma réflexion sur la parité du forfait communal privé qui n'était pas la loi du 13 août 2004 mais celle du 28 octobre 2009, cela a été remis, tant pis.

Et je répète que la loi ne demande pas cela, il n'y a pas d'obligation alors qu'en lisant le rapport on a l'impression d'une obligation. Ce sera peut-être pour l'année prochaine.

M. le Maire : C'est dit et ce sera au PV bien évidemment.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions.)

POLE SOLIDARITES

21 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2017

(Rapporteur : M. PANCRAZI)

(Lecture du rapport de présentation)

Actuellement en phase d'élaboration du budget du CCAS, les services sociaux ont fait part d'un besoin de subvention de 335 200 € pour équilibrer ledit budget.

Pour rappel, la subvention versée au titre de l'exercice 2016 s'élevait à 322 500 € (budget primitif).

L'augmentation se justifie par la réouverture d'un poste d'agent administratif sur le budget CCAS lié au retour, le 26 septembre 2016, d'un agent administratif en détachement.

A noter que cette subvention, qui participe à l'équilibre du budget du CCAS, sera débattue, comme l'an dernier par le Conseil d'administration du CCAS lors des séances consacrées au DOB et au BP 2017.

La commission des finances en date du 6 décembre 2016 a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. GRISSOLANGE : Je voudrais juste faire remarquer qu'un poste revient au CCAS et que la subvention n'augmente que d'environ 13.000 €, ce n'est donc pas le coût du poste en question, ça veut dire que le CCAS évalue ses besoins d'une manière rigoureuse, j'espère que ce n'est pas trop rigoureux et que si jamais ça l'était on pourrait en cours d'année ajuster.

M. le Maire : Merci de poser cette question car ça me permet de re-clarifier les choses si elles étaient troubles. Il n'y a jamais eu dans la commune de Verrières-le-Buisson une demande formulée par le CCAS qui n'ait pas eu de réponse négative. Jamais. Donc s'il y avait pour x ou y raisons un besoin de financement avéré pour le CCAS, bien évidemment à tout moment, pendant toute l'année, nous nous donnerions les moyens de permettre au CCAS de poursuivre son service public, et ceci sans état d'âme.

Aujourd'hui, et Dominique tu es bien placé pour le savoir, les finances du CCAS permettent de dégager a priori un excédent de fonctionnement à l'issue de l'année 2016, donc cet excédent de fonctionnement, plutôt que d'être reversé au budget communal pour être re-dispatché sur l'ensemble du budget général dans toutes les dépenses que nous allons faire, ils vont le conserver et ce montant leur permettra de faire face à de nouvelles obligations en complément de l'augmentation que nous lui octroyons de sa subvention.

Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE PETITE ENFANCE

22 - Conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la Prestation de service unique pour les établissements d'accueil du jeune enfant par la CAF de l'Essonne pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

(Rapporteur : Mme KERNY-BONFAIT)

(Lecture du rapport de présentation).

Créée par la CNAF en 2002 dans un souci de faire évoluer l'accueil de la petite enfance, la Prestation de service unique (PSU) est une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Son montant correspond à 66 % du prix de revient de la structure (dans la limite d'un plafond défini annuellement par la CNAF) et est calculé au regard du nombre total d'actes facturés aux familles, exprimés en heures/enfant.

Les modalités d'application et les conditions de versement de la PSU font l'objet de conventions qui arrivent à leur terme au 31/12/2016. A la demande de la commune par courrier en date du 6 juin 2016, la CAF de l'Essonne propose de nouvelles conventions triennales qui reprennent l'ensemble des éléments relatifs aux obligations des deux parties mis en place dans les conventions précédentes.

Les établissements concernés par ce renouvellement sont :

- le Multi-accueil « Louise de Vilmorin »
- le Multi-accueil « Saint Fiacre »
- le Multi-accueil « La Pouponnière »
- la Crèche collective « La Vaudonnière »

Les membres de la commission Petite Enfance, réunis le 22 novembre 2016, ont émis un avis favorable.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE LOGEMENT

23 - Demande de garantie d'emprunt par VILOGIA pour financer l'acquisition de 116 logements.

(Rapporteur : M. JOLY)

(Lecture du rapport de présentation).

OSICA a souhaité mettre en vente une partie de son patrimoine présent sur la Ville. Le 15 septembre 2016, un compromis de vente a été signé entre VILOGIA et OSICA. Cette vente concerne 116 logements sociaux répartis de la manière suivante :

- 20 logements : 31 chemin des Antes
- 48 logements : 1-2 square des Pâquerettes
- 48 logements : 1-2 square des Tulipes

Typologie des logements

F1	F2	F3	F4	TOTAL
5	12	41	56	116

Afin de financer cette acquisition, le nouveau bailleur VILOGIA a contracté un crédit auprès de la Caisse d'Epargne et a demandé à la ville par courrier du 10 novembre 2016 de garantir l'emprunt et de se porter caution solidaire.

La présente garantie porte sur le montant du crédit principal, soit 8 267 500 €, augmenté des intérêts, frais, commissions accessoires, pénalités et intérêts de retard pour une durée de 30 ans à compter du 16 janvier 2017.

Cet engagement, solidaire et indivisible, au profit de VILOGIA implique que la commune s'engage à s'acquitter des sommes dues au titre du prêt mentionné ci-dessus dès lors que VILOGIA est défaillant pour quelque cause que ce soit.

Le Conseil municipal doit engager la commune de Verrières-le-Buisson pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'emprunt ainsi que les frais afférents.

Les membres de la commission Finances réunis le 6 décembre 2016 ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Je m'étais ouvert auprès d'un certain nombre d'entre vous sur mon interrogation par rapport à ce dossier, j'ai réétudié dans le détail avec les pétitionnaires et nos services cette demande et je souhaiterais que nous puissions accorder notre garantie. Pourquoi ? Parce que le dispositif qui est proposé et que j'avais envisagé de mettre en œuvre avec la Communauté de Paris-Saclay qui peut garantir la moitié des emprunts aurait pour conséquence sur ce dossier-là en particulier, même si elle n'était pas capable de répondre dans les délais par rapport aux prêts que formule la banque auprès de Villogia, donc ça capoterait de toutes les façons, cela aurait pour conséquence de nous supprimer la moitié des attributions, puisque 50/50, ça veut dire qu'eux prennent pour eux les 50% d'attribution de logements. Et donc nous, ça nous « déplume » d'autant.

Parallèlement à cela, si nous n'accordions pas notre garantie pour ces 8 267 500 €, ils se tourneraient nécessairement à terme vers d'autres partenaires, et donc sur les 22 logements dont nous sommes réservataires puisque c'est en apportant notre garantie d'emprunt que nous devenons les réservataires de 20% des logements garantis, donc sur les 116 ça fait un peu plus de 22 logements, cette masse représente plus d'une année de logements sociaux, et donc ça voudrait dire qu'on retarderait d'une année les attributions que l'on est capable de faire. Ce qui n'est tout simplement pas envisageable.

Donc je pense qu'il faut replacer les choses en prenant un peu d'altitude et que les services regardent comment on pourrait mieux impliquer la Communauté Paris-Saclay pour qu'elle participe à l'octroi de sa garantie d'emprunt mais tout en conservant pour nous-mêmes les attributions des logements sociaux, ce qui n'est pour l'instant pas du tout acquis.

Pour l'heure, on en a parfaitement la faculté, ces montants sont dans nos cordes par rapport à ce qui est déjà garanti pour le stock que nous avons, et donc la proposition qui vous est faite et que je maintiens en l'état telle qu'elle vous est présentée ce soir est de garantir l'intégralité des 8 267 500 €.

Des questions ?

M. GRISSOLANGE : A la commission Finances on s'est posé un certain nombre de questions et je pensais que d'autres que moi les auraient évoquées, mais tu viens de nous rassurer car les éléments que tu viens de donner, on ne les avait pas.

Lorsqu'OSICA a acheté et construit ces logements, la ville de Verrières a déjà accordé sa garantie pour le prêt, et c'est fini, ils vendent, donc on ne garantit plus le prêt d'avant mais on garantit le rachat par le suivant ; cela me semble un peu gênant.

M. le Maire : Il y a un côté extrêmement désagréable à la manip, je suis d'accord avec toi. Et pire encore : s'il n'y avait pas ce système de vente et de rachat, où il y a donc un nouveau bailleur qui arrive, on pourrait tout simplement être appelés, et dans le cadre d'une négociation qui serait celle de marchands de tapis basée sur aucune valeur, être amenés à discuter pour pouvoir payer sur le budget de la commune des droits d'attribution dans la limite de ces 20%.

Donc on aurait une sortie du budget de la commune pour pouvoir réacquérir ces droits ; or là c'est simplement par le fait de la garantie d'emprunt que nous réacquérons ces droits d'attribution.

M. ZAKARIAN : Plus des remarques que des questions puisqu'on a eu des discussions autour de ce sujet en commission Finances, on voit bien dans les annexes du budget primitif qu'on a le détail du capital restant dû et qu'aujourd'hui on a un peu plus de 10 M€ sur le logement social à Verrières qui, sauf erreur de ma part, sont encore garantis par la commune, et que l'essentiel des prêts qui sont aujourd'hui détenus par Osica sont des prêts qui datent des années 70 avec des dernières opérations dans le début des années 99, et on voit bien que les montants globaux sont de l'ordre du quart des montants qui sont aujourd'hui à re-garantir.

Thomas l'a explicité, on voit bien qu'il y a un jeu complexe car si on ne garantit pas, on n'a pas de droits à attribution. Il y avait une question qu'on avait posée aussi en commission Finances : c'était autour de l'existence de la clause qu'on avait déjà plusieurs fois explicitée qui était que l'existence de cette garantie posait aussi l'obligation pour le bailleur en question du maintien dans le logement social, et ça c'est aussi une garantie qui a été reconfirmée ou ré-explicitée ?

M. le Maire : C'est une obligation et je peux m'opposer à la vente dans le secteur privé.

D'autres demandes d'intervention ?

M. GRISSOLANGE : J'ai une deuxième question : il n'y a aucun risque que le passage de Osica à Villogia aboutisse à une perte de logements sociaux pour la ville puisque le Maire a la possibilité de s'opposer à la vente au privé ?

M. le Maire : Absolument. Juste un détail : c'est le cas aujourd'hui mais je ne suis pas maître du texte législatif de demain. Je le dis car on pourra me rappeler ce que j'ai dit au Conseil municipal du 12 décembre, et donc je veux replacer cela dans le contexte législatif actuel.

Pas d'autres remarques ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée l'unanimité des présents et représentés.)

Question orale

M. le Maire : Je vais demander à Dominique de lire la question qu'il m'a adressée le 9 décembre.

M. GRISSOLANGE : Je présente d'abord à mes collègues et à Monsieur le Maire en particulier mes excuses car dans la rédaction de la question j'ai fait une erreur de décimale, et la question que je vais lire maintenant est la question sans erreur, cela a été rectifié et je l'ai donnée tout à l'heure en début de séance à Monsieur le Maire pour que dans sa réponse, il ne me défonce pas... (rires).... Et aussi parce que c'est honnête, je vais donc lire une question qui n'est pas celle qu'il a reçue, il ne s'agit que d'une décimale et je signalerai d'ailleurs où je m'étais trompé :

« Monsieur le Maire, lors de la séance de notre conseil du 11 avril 2016, il a été décidé - l'opposition s'abstenant - de fixer la part fermière du délégataire

d'assainissement à 0,1873 € par mètre cube contre 0,0899 € par mètre cube précédemment, soit une augmentation de plus de 100%. L'avenant numéro 3 au contrat avec le délégataire Suez-Lyonnaise des Eaux France a été voté au conseil suivant le 23 mai 2016.

La délibération et l'avenant numéro 3 correspondaient à la délibération de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre du 15 décembre 2015.

Comme la commune de Verrières, la commune de Wissous appartenait à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et appartient maintenant à la Communauté Paris-Saclay. Or, d'après nos informations, Wissous a refusé de prendre la même décision et de signer l'avenant et a demandé un audit sur cette question. A Wissous la redevance payée par les usagers est de 0,0900 € par mètre cube (c'est là que je m'étais trompé et je viens de donner le bon chiffre), un tout petit plus que les 0,0899 mentionnés plus haut.

Sur les dernières factures d'eau réglées par les Verriérois, ce même taux de 0,0900 par mètre cube figure sur la ligne « redevance fermière communautaire » comme chacun de nous peut le vérifier sur les factures précédentes. En revanche le taux de 0,1873 € par mètre cube voté en mars dernier ne figure nulle part.

En tant que Vice-Président de la CPS chargé de l'eau et de l'assainissement, vous disposez certainement, Monsieur le Maire, d'informations permettant d'éclairer notre conseil, le public présent et les Verriérois sur les points suivants :

- A quelle date s'appliquera le nouveau taux de 0,1873 € par mètre cube ?
- Et quels arguments vous ont conduit à nous demander de prendre cette délibération et à signer cet avenant qui, en l'état de nos informations, semble devoir coûter cher à nos concitoyens ? »

Vous remerciant de votre attention, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« Mon cher Dominique, par courrier en date du 9 décembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la récupération de la part fermière du délégataire assainissement auprès des usagers de Verrières-le-Buisson. Vous indiquez en effet que la redevance payée par ceux-ci serait de 0,900 € du mètre cube, montant qui serait également facturé à Wissous.

Je ne vous cacherai pas toute ma perplexité car après avoir étudié attentivement ma facture d'eau et connaissant votre sagacité proverbiale qui m'inciterait à vous croire sur parole, je ne trouve nulle part trace d'une facturation à hauteur de 0,900 € du mètre cube.

Par contre, je relève une redevance fermière communautaire d'un montant de 0,0900 € du mètre cube et je suppose que c'est à celle-ci que vous faites allusion. Je vais donc vous répondre sur la base de cette hypothèse - que tu reconnais aujourd'hui Dominique- tout en vous donnant une mauvaise note pour cette erreur d'un facteur 10, ce qui m'étonne de votre part.

Ceci étant, venons-en au fond. Votre courrier recèle en fait deux questions : l'une concernant le montant facturé aux Verriérois, et l'autre plus subliminal relatif au tarif appliqué à Wissous, lequel serait bien moindre.

Pour ce qui concerne la redevance facturée aux Verriérois, avant toute chose il me semble nécessaire de rappeler que suite à la reprise de la compétence assainissement par la commune depuis le 1^{er} janvier 2016 du fait de son rattachement à la Communauté Paris-Saclay, le conseil municipal séant a par délibération du 11 avril dernier adopté trois taxes différentes à savoir : la redevance part fermière délégataire à hauteur de 0,1873 € du mètre cube ; la redevance communale complémentaire à hauteur de 0,1723 € du mètre cube ; et une surtaxe communale à hauteur de 0,45 € du mètre cube, soit un total de 0,8096 € du mètre cube pour l'usager Verriérois.

Ainsi l'application d'une redevance fermière communautaire de 0,0900 € du mètre cube à laquelle il convient d'ajouter la redevance communautaire de 0,300 € du mètre cube est tout simplement liée au fait que Véolia n'a pas encore mis en œuvre la délibération du 11 avril précitée ainsi d'ailleurs que l'intitulé le suggère puisque cette compétence n'est plus communautaire mais communale.

J'ai d'ores et déjà relancé Véolia pour que cette situation cesse dans les meilleurs délais et que les Verriérois soient facturés de façon correcte étant précisé qu'un rattrapage aura sûrement lieu dans les mêmes délais.

Pour votre complète information, sachez que la société Veolia Eau Île-de-France nous a demandé la bagatelle de 18 000 € pour modifier la facture que recevraient les Verriérois et faire apparaître les détails des trois taxes rappelées ci-dessus. J'ai donc alerté André Santini, Président du SEDIF, par courrier en date du 4 août 2016, pour lui dire que je trouvais cette somme absolument exorbitante et que je ne la réglerais pas. Après une relance du 14 novembre 2016, celui-ci m'a répondu par un courrier en date du 21 novembre 2016 que ce montant ramené à 5000 € devrait être pris en charge par le délégataire, manifestement celui-ci traîne les pieds et j'aurai l'occasion de le rappeler au Président SANTINI que je vais rencontrer le 22 décembre prochain.

Pour ce qui concerne la redevance facturée aux Wissoussiens et Wissoussiennes, selon mes informations c'est effectivement sur cette base de 0,0900 € du mètre cube que sont facturés les usagers de Wissous par le biais d'un avenant signé par Monsieur le Maire avec la même société délégataire, ce qui vous permet de conclure un peu hâtivement que l'avenant que nous avons signé coûte cher aux Verriérois. Sachez que j'ai coutume de ne pas parler au nom des maires des autres communes ou d'un collègue et donc je m'abstiendrai de tout commentaire sur la situation Wissoussienne, toutefois ce que vous faites en creux émet l'hypothèse que Monsieur le Maire de Wissous a fait preuve de capacités de négociations exceptionnelles. On peut plus sûrement émettre l'hypothèse que la fixation de cette surtaxe et la signature d'un avenant reposaient sur des bases différentes des nôtres, lesquelles reprenaient, je vous le rappelle, une dette antérieurement contractée par la CAHB. Ayant eu un entretien sur ce sujet avec le maire de Wissous, celui-ci m'a confirmé qu'il n'avait pas pour l'heure procédé à aucune réintégration de dette dans son budget.

Comme vous le voyez, tout cela est bien loin d'être un fleuve tranquille et vous pouvez compter sur ma double vigilance en qualité de Maire de Verrières et de Vice-Président chargé de l'hydraulique du plateau de Saclay.

J'ajouterai pour conclure qu'il s'agit là d'une des nombreuses conséquences administratives liées au changement d'intercommunalité que l'on a pu constater à l'instar par exemple de ce qui nous a été remonté sur l'imposition des entreprises à Verrières puisqu'une erreur sur la base imposable semble être apparue.

N'hésitez donc pas, lorsque vous avez toutes et tous connaissance d'un dysfonctionnement de ce type, à nous le faire savoir. Je vous en remercie. »

DECISIONS PRISES PENDANT L'INTERSESSION

- N°183 Convention entre la ville et la commune de Massy concernant les frais de scolarité des enfants de Verrières-le-Buisson scolarisés à Massy et des enfants de Massy scolarisés à Verrières pour un montant de 305 € par élève,
- N°184 Contrat d'entretien entre la ville et l'entreprise ACOMA pour la vérification des 7 installations de fermeture automatique de l'Hôtel de Ville, du parking du marché et du parking Wicker pour un montant annuel de 3 200 € HT,
- N°185 Conclusion du lot n°1 (restauration d'un plateau sportif et installation de filets pare ballons) et du lot n°4 (travaux d'espaces verts) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société AGRIGEX ENVIRONNEMENT, le montant du lot n°1 s'élevant à un prix global et forfaitaire de 24 183,66 euros TTC et le montant du lot n°4 à un prix global et forfaitaire de 10 021,26 € TTC,
- N°186 Conclusion du lot n°2 (réalisation d'un abri et restauration d'une clôture en bois) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société BERNARD BOIS pour un montant global et forfaitaire de 25 620,00 € TTC,
- N°187 Conclusion du lot n°3 (création d'une aire de jeux) du marché public relatif à l'aménagement du square de l'Hexagone avec la société SJE pour un montant global et forfaitaire de 60 258,00 euros TTC correspondant à la solution de base et de 5 872,80 euros TTC correspondant à la variante exigée,
- N°188 Convention entre la ville et la Communauté Paris-Saclay pour une mise à disposition d'occupation d'un local pour les permanences dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- N°189 Conclusion d'un marché public avec la société ERI pour la réfection de la toiture du bâtiment principal du centre technique municipal pour un montant global et forfaitaire de 136 680,00 € TTC,

- N°190 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour l'utilisation du module concerto espace famille pour un prix annuel de 11 537,01 € HT (abonnement, maintenance et assistance inclus), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible deux fois tacitement,
- N°191 Contrat entre la ville et la société ARPEGE pour l'utilisation du service paybox system pour un montant annuel de 973,29 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017, reconductible deux fois tacitement,
- N°192 Contrat de cession entre la ville et le Centre de Production des Paroles Contemporaines - CPPC - pour la présentation du spectacle « A mes amours » au Moulin de Grais, 12 rue du Lavoir à Verrières-le-Buisson, le samedi 14 janvier 2017 à 21h pour un montant de 2 141,65 € TTC,
- N°193 Convention entre la ville et Madame CHOLAY pour une mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour une redevance mensuelle de 225,72 €,
- N°194 Contrat de prestation entre la ville et Katia Krassoutskaia, Julien Coulon, Michel Frechina et Marcelo Milchberg, musiciens, pour un concert « Folia Barroca » le dimanche 22 janvier 2017 à 16 heures au Moulin de Grais pour un montant de 800 €,
- N°195 Contrat entre la ville et la société FOLIATEAM pour la maintenance de l'autocom du poste de police pour un montant annuel de 400 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 reconductible deux fois tacitement,
- N°196 Décision d'ester en justice et désignation du cabinet d'avocats GUEDJ HAAS-BIRI aux fins d'assistance et de représentation de la commune dans le cadre des procédures d'expulsion l'opposant, d'une part, à Mme THIAM s'agissant du logement d'urgence sis 2 square des pâquerettes à Verrières, et, d'autre part, à M. MOUMNI, pour le logement d'urgence sis 102 rue d'Estienne d'Orves à Verrières,
- N°197 Avenant au contrat entre la ville et la société FOLIATEAM pour la maintenance de l'autocom de l'Hôtel de Ville portant sur le titulaire du contrat en cours,
- N°198 Convention entre la ville et Monsieur RACHAD pour la mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves pour une redevance mensuelle de 365,97 €,
- N°199 Contrat entre la ville et la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne agglomération pour un spectacle « Water on mars » le dimanche 28 mai 2017 à 16h à l'arboretum dans le cadre de la saison Dedans Dehors 2016-2017 du théâtre de Brétigny pour un montant de 1 500 €,

- N°200 Contrat de cession entre la ville et Le Phalène pour la présentation du spectacle « Je clique donc je suis » au Moulin de Grais le samedi 25 février 2017 à 21h pour un montant de 1 318,75 € TTC,
- N°201 Convention entre la ville et l'association la Résidence Autonomie Arpavie de la fontaine de Verrières-le-Buisson pour un prêt de vaisselle, à titre gracieux, du 12 au 14 décembre 2016,
- N°202 Convention entre la ville et CEGAPE pour une formation prévue le 15 décembre 2016 pour une quarantaine d'agents pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°203 Décision modificative relative à un contrat de prestation entre la ville et La Compagnie les contes du Turpial, pour un concert « Folia Barroca » au Moulin de Grais le dimanche 22 janvier 2017 à 16 heures pour un montant total de 1 600 €,
- N°204 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et la compagnie TAIRAUFEU pour la représentation de deux spectacles « Hum... la Bonne Soupe » et « Ruses Russes » organisés le jeudi 22 décembre 2016 à 10h à l'accueil de loisirs « Le Vert Buisson » pour un montant global de 1 400 € TTC,
- N°205 Contrat de cession du droit d'exploitation entre la ville et la Compagnie Astolfo Sulla Luna le samedi 21 janvier 2017 à 18h30 au Moulin de Grais, pour un spectacle de conte « Histoires mijotées à l'italienne » pour un montant de 700 € TTC.

M. le Maire : Je vous souhaite d'excellentes vacances de Noël pour ceux qui en prennent avant de vous poser l'ultime question du Conseil : y-a-t-il des interrogations sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ? S'il n'y en a pas je vous remercie et tous mes vœux de très belle fin d'année.

Mme FOUCAULT : Je vais vous proposer les dates suivantes de conseil : lundi 23 janvier, lundi 6 mars, lundi 24 avril, lundi 22 mai, lundi 26 juin.

La séance est levée à 23h15.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.